

Mise en ligne : 9 décembre 2014.  
Dernière modification : 28 février 2021.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS

Pas d'eau dans le gaz entre les Durand, Hackenberger, Flury-Hérard, Éclancher. De fils en gendres, ils ont dirigé cette société pendant soixante-dix ans.  
À leur côté, la banque Propper et la Lyonnaise des eaux.

TUNISIE  
(*Le Capitaliste*, 14 février 1883)

Une compagnie française vient d'acquérir de la société anglaise l'usine à gaz de Tunis qui constitue un monopole.

Cette vente permettra à la nouvelle compagnie de faire de très grandes améliorations pour l'éclairage de la ville qui, jusqu'à ce jour, est restée on ne peut plus mal éclairée.

### Ferdinand-Edmond dit Joseph BALDAUFF

Né le 5 déc. 1858 à Remich (Grand Duché de Luxembourg).  
Marié en 1887 avec Caroline Rothermel.  
Naturalisé français le 16 août 1892.

Ingénieur ECP (1881).

Ingénieur à Montceau-les-Mines et Dijon : travaux d'eau et de gaz (1882-1884).

Ingénieur à la Cie du gaz et des eaux de Tunis : travaux d'eau et de gaz, construction de réservoirs, captation de source, réfection de citernes de Carthage (1884-1889).

Ingénieur civil et architecte à Tunis : maisons de rapport, construction de chais, de caves et d'usines diverses, installation de la Société Frigorifique de Tunis et des Tramways de Tunis (1889-1896).

Directeur de la Société frigorifique de Tunis (1899).

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Frigorifique\\_de\\_Tunis.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Frigorifique_de_Tunis.pdf)

Ingénieur en chef des réseaux de la Compagnie générale française de tramways à Paris (1899-1903).

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/CGFT.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/CGFT.pdf)

Administrateur délégué de la Compagnie des Tramways de Tunis (1903),

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tramways\\_de\\_Tunis.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tramways_de_Tunis.pdf)

Administrateur délégué de la Société des Tramways d'Alexandrie et de la Compagnie du chemin de fer de Ramleh (Égypte)(1909).

Chevalier de la Légion d'honneur (1911).

Administrateur de la Société auxiliaire de tramways

et de la S.A. d'études des hauts Fourneaux et aciéries de Tunisie (1923).

Décédé en 1924.

Décisions et avis de la Chambre syndicale des agents de change  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 8 mars 1887)

La Chambre syndicale des Agents de Change publie l'avis suivant :

À partir du 8 mars présent mois, les actions de la Compagnie du Gaz et Régie coïntéressée des Eaux de Tunis seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant.

6.000 actions de 500 fr., émises au pair, libérées de 350 fr. et au porteur.

Jouissance courante : 1<sup>er</sup> février 1887.

Ces titres ne seront négociables qu'autant qu'ils seront munis d'un extrait des statuts collé au verso.

Service des titres et des coupons, à Paris : chez MM. Kohn Reinach et Cie, 4, rue de la Bourse.

---

Décisions et avis de la Chambre syndicale des agents de change  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 juin 1887)

À partir du lundi 13 juin présent mois, les obligations de la Compagnie du Gaz et Régie coïntéressée des eaux de Tunis seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant. 2.000 obligations de 500 fr., nos 1 à 2000, libérées et aux porteurs, émises à 485 fr. ; remboursables au pair par tirages au sort semestriels, en 45 ans, de 1838 à 1932.

Intérêt annuels : 25 fr., payables, nets d'impôts, par moitié les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Jouissance courante : 1<sup>er</sup> janvier 1887.

Service des titres et des coupons : à Paris, chez MM. Kohn Reinach, rue de la Bourse, 4.

---

Compagnie du Gaz et Eaux de Tunis  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1<sup>er</sup> juillet 1887)

Le rapport de cette société présente, pour l'exercice 1886, un excédent de 215.707 fr. Sur cette somme, il est attribué aux actionnaires un dividende de 25 fr. contre 20 fr. en 1885, et il reste au profit de l'exercice en cours un solde de 79.182 fr. à reporter. Un acompte de 10 fr. a été distribué en février, et 15 fr. seront mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

Les obligations de la Compagnie, qui viennent d'être admises à la cote, ont été émises en vertu de l'article 25 de ses statuts, qui l'autorisent à émettre directement 1.500.000 fr. d'obligations en représentation des travaux imposés par son cahier de charges. Pour le moment, 2.000 obligations ont été placées ; le reste, soit 1.000 obligations, resteront encore plusieurs mois à la souche. Ces obligations rapportent 25 fr. net d'impôt et elles sont remboursables à 500 fr. en quarante-cinq ans. Leur produit est affecté à de nouveaux travaux de conduites d'eau pour lesquels la Compagnie a droit à un prélèvement privilégié de 5 1/2 % avant tout partage avec l'État et après les prélèvements directs attribués à la Compagnie.

---

*Annuaire de la Chambre syndicale des agents de change* 1888, p. 1139-1142 :

Administrateurs : MM. Germain Halphen, président ; Ch. Durand, administrateur délégué ; S. Propper, Emmanuel Cesana, J. Cesana.

---

Restauration des citernes de l'ancienne Carthage.  
(*L'Année scientifique et industrielle*, 1889, p. 222-224)

Un ingénieur des arts et manufactures, M. Néel, a publié une notice contenant l'historique et l'exposé de l'état actuel des travaux concernant la restauration des citernes de l'ancienne Carthage. Nous donnons ici un résumé de ce travail :

La restauration des grands réservoirs d'eau de Carthage, faite dans un but purement pratique, c'est-à-dire pour les besoins actuels de la ville de Tunis, présente un grand intérêt. Elle fait revivre un travail accompli, il y a plus de vingt siècles, par une colonie romaine, et elle appelle l'attention sur la Tunisie, pays aujourd'hui renaissant, et où il faut tout créer à nouveau.

Le but poursuivi actuellement par la Compagnie des Eaux et Gaz de Tunis consiste à amener une partie des eaux des abondantes sources du Djougar et du Quaghouan dans les réservoirs, lesquels serviront ensuite à l'alimentation des villages voisins, et notamment de La Goulette. La quantité d'eau emmagasinée permettra de traverser, sans souffrir, les périodes de sécheresse, pendant lesquelles les eaux des sources baissent sensiblement et sont presque entièrement absorbées par la ville de Tunis. La Goulette était, jusqu'à présent, directement desservie par une conduite d'eau de 210 millimètres, et d'une longueur totale de 22 kilomètres, embranchée sur le point bas du grand siphon qui amène les eaux à Tunis. On a relié cette conduite aux citernes par un double branchement. Celui d'arrivée a un diamètre de 300 millimètres; l'autre, celui de départ, a un diamètre de 200 millimètres et une longueur d'environ 4000 mètres.

Le débit de la conduite ne paraissant pas suffisant, on a été amené à établir un tronçon auxiliaire, qui part directement du distributeur général des réservoirs de Tunis, et dont le développement est de 8.400 mètres. Le projet de construction des citernes est dû à M. Baldauff, ingénieur de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, qui en a dirigé l'exécution.

Les anciens enduits, inférieurs à la ligne d'eau, se composaient de deux parties l'une, de 4 centimètres environ, faite d'un mortier blanc, léger, probablement additionné de cendres de paille, et l'autre, d'une épaisseur de 1 centimètre, plus dense, plus serrée, moins perméable. Ces enduits, en certains points, se détachaient par plaques plus ou moins pourries, et derrière on remarquait de fortes infiltrations. L'application de nouveaux enduits était parfois impossible, car les suintements délayaient les mortiers et les faisaient tomber avant qu'ils eussent pu faire leur prise. Voici la méthode, qui a été employée pour vaincre cette difficulté.

Les eaux à capter proviennent d'une couche de sable fin, encaissée entre deux bancs d'argile, et coupant la construction à peu de hauteur au-dessus du radier. On ne pouvait évidemment pas songer à établir, à ce niveau, une galerie extérieure. Aussi a-t-on directement percé les murs des citernes aux points défectueux, et établi des chambres, ou galeries, poussées latéralement, le long de la paroi extérieure, sur une longueur variable, mais suffisante pour capter la venue d'eau. Ces chambres ont ensuite été remplies de pierres sèches, et dans le fond on a plongé un tuyau de fonte, qui, traversant le mur, et noyé dans le béton du radier, vient rejoindre une conduite maîtresse posée dans l'axe longitudinal des citernes en contre-bas du radier; et aboutissant à l'extérieur. On a reconnu nécessaire et exécuté 18 de ces drains, qui ont donné un excellent résultat et permis l'achèvement complet des enduits. Par ce moyen,

toute sous-pression est complètement évitée. Les travaux de restauration, commencés en 1887, ont été terminés en 1889.

---

COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE  
COÏNTÉRESSÉE DES  
EAUX DE TUNIS  
SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 3.000.000 de francs.

(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 13 juin 1891)

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 30 juin 1891)

Par décision de l'assemblée générale du 2 mai 1891, le dividende de l'exercice 1890 a été fixé à 30 francs nets par action.

Fr. 10 ayant été pavés le 1<sup>er</sup> janvier, fr. 20 nets seront mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet, contre présentation du coupon n° 11.

À Tunis au siège social et chez MM. E. et G. Cesana

À Paris chez MM. S. Propper et Cie, 4, rue de la Bourse.

La Compagnie a l'honneur d'informer les porteurs d'obligations 5 % que le coupon n° 8 sera payé à raison de 12 fr. 50 nets à dater du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

À Tunis, au siège social et chez MM. E. et G. Cesana.

À Paris chez MM. S. Propper et Cie, 4, rue de la Bourse.

Huitième tirage des obligations

(26 mai 1891)

Titres sortis : XXXXXX

Remboursables à 500 francs, contre remise des obligations à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, aux caisses indiquées ci-dessus.

Le conseil d'administration.

---

COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE  
CO-INTÉRESSÉE DES  
EAUX DE TUNIS  
SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 3.000.000 de francs.

(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 21 novembre 1891)

Depuis le 14 novembre courant, les obligations de 500 fr. 4 % de la Compagnie du Gaz et Régie co-intéressée des Eaux de Tunis sont admises aux négociations de la Bourse, au comptant.

1.000 obligations de 500 fr. 4 %, émises à 480 fr., entièrement libérées et au porteur, remboursables au pair, par tirages au sort semestriel, en quarante-deux ans, de 1892 à 1933.

Intérêt annuel : 20 fr., payable par moitié les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Jouissance courante : 1<sup>er</sup> juillet 1891.

---

*Annuaire de la Chambre syndicale des agents de change* 1893, p. 1227-1230 :

Administrateurs : MM. Germain Halphen, président ; Ch. Durand, administrateur délégué ; S. Propper, Emmanuel Cesana, J. Cesana.

---

COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE COINTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(Cote de la Bourse et de la banque, 9 mai 1893)

Les actionnaires de la Compagnie du Gaz et Régie co-intéressée des Eaux de Tunis se sont réunis samedi dernier, 6 mai, en assemblée générale ordinaire. Ils ont à l'unanimité voté les résolutions suivantes :

1° L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire, vote l'approbation des comptes de l'exercice 1892 et fixe à 30 fr. nets d'impôts le dividende dont le solde sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain ;

2° L'assemblée nomme commissaire des comptes pour l'exercice 1893, M. Kniesz, et fixe à 1.000 francs sa rémunération.

---

## INTRONISATION DE PAUL HACKENBERGER...

Compagnie du gaz et régie co-intéressée des eaux de Tunis  
(Le Journal des débats, 13 avril 1894)

Les actionnaires de cette compagnie, réunis en assemblée générale ordinaire, le 7 courant, ont voté à l'unanimité le dividende de 30 fr. nets d'impôt proposé par le conseil d'administration et ont approuvé le bilan que nous avons déjà analysé dans notre Petite Revue.

L'assemblée a ensuite pris acte des démissions de MM. Emmanuel et Giacomo Cesana, banquier à Tunis, et leur a donné *quitus* de leur gestion d'administrateurs ; elle a ratifié la nomination de M. Hackenberger, directeur de la Banque de Tunis, comme administrateur résident à Tunis.

---

COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE COINTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(Cote de la Bourse et de la banque, 5 juin 1894)

Les actionnaires de la Compagnie du Gaz et Régie co-intéressée des Eaux de Tunis se sont réunis, 7 avril, en assemblée générale ordinaire. Ils ont à l'unanimité voté les résolutions dont voici le texte :

1° L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire, vote l'approbation des comptes de l'exercice 1893 et fixe à 30 francs nets d'impôt le dividende dont le solde sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

2° L'assemblée générale prend acte des démissions de MM. Emmanuel et Giacomo Cesana et leur donne *quitus* de leur gestion.

Elle ratifie la nomination de M. Hackenberger, directeur de la Banque de Tunis, comme administrateur résident à Tunis.

3° L'assemblée nomme commissaire des comptes pour 1894, M. Kniesz, qui accepte, et fixe à 1.000 fr. sa rémunération.

---

FIANÇAILLES  
(*Le Figaro*, 12 janvier 1895)

M. Jean Paul Hackemberger, directeur de la Banque de Tunis, est fiancé à M<sup>lle</sup> Marie Édith Durand, fille de M. Mathieu Durand <sup>1</sup>, administrateur de la Compagnie du gaz à Tunis.

... APRÈS DES DÉBUTS MOUVEMENTÉS !

GAZETTE DES TRIBUNAUX  
La grande affaire Van Beers-Hackenberger<sup>2</sup>  
(*Le Figaro*, 15 décembre 1888)

UN procès qui a fait plus de bruit dans les cafés de nuit et dans les ateliers de peintre qu'il n'en fera dans l'histoire s'est jugé hier devant la 9<sup>e</sup> chambre, présidée par M. Herbout.

Il s'agit de ce combat nocturne qui mit aux prises, il y aura tantôt six semaines, le peintre Jan van Beers et un boursier du nom de Hackenberger [*sic*], ancien employé de la maison Rothschild.

La bataille s'est livrée dans l'entresol d'une demoiselles Georgette Duvernet, connue depuis de longues années dans la galanterie parisienne.

M. Hackenberger et M. van Beers, pour procéder par ordre chronologique, s'étaient succédé dans le boudoir de cette horizontale et au commencement de novembre, date de la scène, le peintre belge avait totalement remplacé l'homme de la Bourse dans ses préférences tarifées.

Il paraît qu'après avoir occupé pendant quelque temps un emploi lucratif ds la maison Rothschild, M. Hackenberger avait connu la fortune ennemie. Aussi M<sup>lle</sup> Duvernet l'avait-elle invité à proportionner la fréquence de ses visites au volume de son portefeuille ; Hackenberger avait dû les espacer de plus en plus, jusqu'au jour où son ancienne amie lui ferma sur le nez la porte d'un appartement qu'il avait, paraît-il, aux jours de sa splendeur passée, contribué généreusement à embellir.

M. Hackenberger, exaspéré résolu de tirer vengeance de la belle et du peintre Van Beers qui l'avait supplanté.

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre, au moment où Georgette Duvernet et M. Van Beers venaient d'allumer la veilleuse, un coup de sonnette formidable retentissait à la porte de l'appartement de la rue Prony. La bonne, qui veillait, allait ouvrir et s'enfuyait affolée à la vue d'un homme armé jusqu'aux dents. C'était Hackenberger. [...]

À l'audience, le peintre Van Beers, fort ennuyé de cette sotte histoire, refuse à peu près de déposer, et pour en finir au plus vite, prie le président Herbout de se reporter purement et simplement à la déclaration qu'il à faite au commissaire de police.

La demoiselle Georgetle Duvernet raconte, au contraire, toute la scène, que l'on connaît avec de petits cris d'effroi rétrospectifs et bien nature. Cette ancienne, qui paraît prendre autant de libertés avec la grammaire qu'avec la vertu, n'a point réussi, semble-t-il, a faire son éducation dans la galanterie, comme les courtisanes du temps jadis.

---

<sup>1</sup> Il s'agit bien de la fille de Charles (et non Mathieu) Durand comme le confirme les articles relatifs au mariage de Marcel Durand avec Thérèse Favier (*Le Figaro*, 13 août 1909)

<sup>2</sup> *Le Figaro* écrit par erreur Hackelberger.

M<sup>e</sup> Doumerc, qui a plaidé pour la prévenue, racontait au Tribunal qu'elle ne sait même pas écrire et qu'à l'époque où M. Hackenberger, alors réserviste en Normandie, lui envoyait des lettres brûlantes, la pauvre Georgette Duvernet, dans l'impossibilité de tenir la plume, priait... M. Van Beers lui-même de répondre en son nom à ces déclarations d'amour.

C'est le peintre qui aurait écrit ainsi à M. Hackenberger, dont il n'était alors que le subsidiaire, deux ou trois petits poulets d'ailleurs insignifiants et dans lesquels M<sup>lle</sup> Georgette Duvernet se plaignait à M. Hackenberger de la longueur des nuits.

J'ai retenu dans d'autres parties de la correspondance — car M<sup>lle</sup> Duvernet ne manquait pas de secrétaires, et je ne crois pas que ce soit M. Van Beers qui ait tenu la plume ce jour-là — des phrases délicieuses comme celle-ci :

— Reviens vite, mon petit Popô, je souffre tellement de ton absence que je reste toute la journée à la maison ; et ce n'est pas un moyen de sortir d'affaire.

Dieu, qu'eu termes galants...

Le Tribunal a condamné Hackenberger à dix-jours de prison.

Et voila, Parisiens, de la déliquescence, l'épilogue de cette cause célèbre !

---

## TRIBUNAUX

Un petit drame de la jalousie  
(*Le Temps*, 16 décembre 1888)

Nous avons, en son temps, conté le petit drame nocturne qui s'est passé, le 31 octobre dernier, chez une demi-mondaine, M<sup>lle</sup> Georgette Duvernet.

M. Paul Hackenberger avait tiré des coups de revolver sur la jeune femme, son ancienne maîtresse, et sur le peintre belge, Van Beers, qu'il avait trouvée chez celle-ci.

Cette scène tragi-comique ayant donné lieu à plusieurs versions, il nous paraît utile d'indiquer celle que le parquet a adoptée, après l'information judiciaire à laquelle il a été procédé.

L'inculpé, dit la prévention, avait, depuis plusieurs mois, des relations intimes avec la demoiselle Duvernet mais, ayant perdu sa position à la banque Rothschild, il fit comprendre à sa maîtresse qu'il ne pourrait plus, comme par le passé, pourvoir entièrement à ses besoins, et qu'en conséquence, à l'avenir, il restreindrait ses visites.

Jusqu'au 29 octobre dernier, les deux amants passèrent toutes les nuits ensemble et on se sépara sur ces nouvelles résolutions.

Le 31, M. Hackenberger envoya un télégramme à la demoiselle Duvernet, lui donnant rendez-vous pour le lendemain dans la journée ; mais il espérait la voir le soir même chez lui. Ne l'ayant pas trouvée en rentrant, l'inculpé se rendit à deux heures du matin à son domicile ; elle était en compagnie de l'artiste peintre Van Beers ; l'inculpé, muni d'une canne à épée et d'un revolver chargé, pénétra précipitamment chez cette femme, lui adressa des reproches et dit qu'elle était à lui, qu'il resterait, puis il menaça à plusieurs reprises M. Van Beers de le tuer s'il ne partait pas.

Dans le but, sans doute, d'effrayer l'infidèle et son complice, l'inculpé tira successivement plusieurs coups de feu, mais il paraît démontré que le canon de l'arme était dirigé en l'air, comme le prévenu l'a toujours prétendu, repoussant toute pensée homicide. Toutefois, à un certain moment, dans l'obscurité, M. Van Beers fut persuadé que Hackenberger dirigeait son pistolet vers la demoiselle Duvernet pour mettre ses menaces à exécution. Il sortit à son tour un revolver et fit feu cinq fois dans la direction de l'inculpé, qu'il atteignit légèrement au moment où il se disposait à partir.

À raison des circonstances, M. Van Beers pouvait naturellement se croire en état de légitime défense ; quant à Hackenberger, aveuglé par la passion et la jalousie, il n'est pas certain qu'il avait l'intention de tuer son ancienne maîtresse ou son amant.

D'ailleurs, la demoiselle Duvernet a déclaré qu'elle en était persuadée et elle a retiré la plainte qu'elle avait portée dans un premier moment de trouble et d'effroi.

En conséquence, M. Hackenberger a comparu hier devant la 9<sup>e</sup> chambre correctionnelle, présidée par M. Harbout, sous la simple inculpation de violences et voies de fait.

---

[Un vol]

(*Le Temps*, 17 février 1889)

M. Hakenberger, le financier qui, on s'en souvient, échangea il y a quelques mois des coups avec le peintre Van Beers chez M<sup>lle</sup> Georgette Duvernet, à une heure avancée de la nuit, vient d'être victime d'un vol assez important. M. Hakenberger, sur le point de partir pour refaire sa fortune à l'étranger, avait quitté son appartement à Paris et s'était installé pour quelques jours dans un hôtel du quartier Gaillon. En rentrant dans sa chambre hier, à une heure du matin, il a trouvé ses malles fracturées, ainsi qu'un petit secrétaire où il mettait ses papiers.

On lui avait enlevé un portefeuille contenant plusieurs billets de cent francs et des chèques sur des maisons de banque étrangères. Plusieurs locataires de l'hôtel avaient, dans la soirée, fait des découvertes analogues. Ils ont porté plainte tous ensemble chez M. Touny, le commissaire de police du quartier. L'enquête faite par ses soins a établi que le coup a été fait par un individu âgé de trente à trente-deux ans, petit, mince, cheveux et moustache châtain-clair, vêtu d'un pardessus marron, à collet et à parements de fourrure, coiffé d'un chapeau haut de forme, qui avait loué dans la soirée une chambre au cinquième étage, était parti à neuf heures en disant qu'il allait chercher sa famille au chemin de fer et n'avait pas reparu.

---



## François ALAVOINE, président (1895-1902)

Né le 5 avril 1836 à Quimper.

Fils d'André François *Adolphe* Alavoine, 25 ans, négociant, et d'Henriette Veisseyre.

Marié en 1864 avec Germaine Delannoy. Dont :

— Marthe (1878-1963), marié à Louis Quesnot (1867-1945), inspecteur des finances, président de l'Union des Mines (1932-1942), son représentant à l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord... ;

— Pierre (1867-1935) : administrateur de Gaz et eau, du Gaz de Beauvais et des Carrières de l'Ouest à la suite de son père, administrateur des Ardoisières de l'Anjou ;  
et Yvonne, mariée en 1907 au banquier Maurice Bouilloux-Lafont.

---

Polytechnicien.

Créateur en 1887 de la Cie du gaz de Beauvais (en association avec Siegfried Propper),  
président de Gaz et eau,  
des Carrières de l'Ouest (1891),  
administrateur du Gaz de Bordeaux (1897),  
et de la Société des Ateliers de Montreuil (1901) : constructions d'usines et matériel pour  
l'industrie gazière.

---

Président du tribunal de commerce de Beauvais.

Chevalier de la Légion d'honneur du 5 mai 1871 : commandant l'artillerie de la Garde nationale mobile des Côtes-du-Nord et du Finistère. Blessé au combat de Formerie (Oise)(28 oct. 1870).

Décédé le 6 juin 1902 à Beauvais.

## COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE COINTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS (Cote de la Bourse et de la banque, 19 avril 1895)

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie du Gaz et Régie cointéressée des eaux de Tunis a eu lieu le 18 avril.

Après avoir entendu la lecture des rapports du conseil et du commissaire, elle a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° Elle approuve les comptes qui lui sont présentés et fixe à 30 francs nets d'impôts le dividende dont le solde, soit 20 francs, sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1895.

2° L'assemblée s'associe aux regrets exprimés par le conseil et donne *quitus* à la succession de M. G. Halphen <sup>3</sup> de sa gestion.

Elle ratifie la nomination de M. F. Alavoine comme administrateur de la Compagnie.

3° L'assemblée fixe à 12.500 francs les jetons de présence du conseil d'administration.

4° Elle nomme commissaire des comptes pour 1895 M. Knietz [Kniesz], qui accepte, et fixe à 1.000 francs sa rémunération.

---

## Gaz et régie co-intéressée des Eaux de Tunis (Paris-Capital, 21 août 1895)

---

<sup>3</sup> Germain Halphen (1812-1895) : administrateur d'une vingtaine de sociétés, au premier rang desquelles la Banque franco-égyptienne (1877) et sa suite, la Banque internationale de Paris (1889-1895). Éphémère président de la Cie générale française de tramways (1880-1881). Voir encadré:

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/CGFT.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/CGFT.pdf)

Commissaire de la Banque de Tunisie (1888).

Les actionnaires, réunis en assemblée générale annuelle à la date du 18 avril, ont approuvé les comptes de l'exercice 1894 et fixé à 30 fr. nets d'impôt le dividende de cet exercice dont le solde, soit 20 fr., est mis en paiement depuis le 1<sup>er</sup> juillet.

---

L'INCIDENT DE TUNIS  
(De notre correspondant)  
(*Gil Blas*, 3 décembre 1896)

Tunis, 2 décembre.

La nouvelle relative à l'attaque à main armée, par les indigènes, des postes de Djebel-Oust contre MM. Curand [*sic* : *Durand*], administrateur de la Compagnie du gaz et des eaux, et Hackenberger, directeur de la Banque de Tunisie, annoncée par quelques journaux, est officiellement démentie par la résidence générale.

Après enquête faite, l'affaire se réduit à une simple altercation entre un Arabe et des Européens qui refusaient de le laisser monter dans leur voiture.

---

COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 10 juillet 1897)

D'après le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire des comptes lus à l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 6 avril dernier, l'exploitation de la Compagnie du Gaz et de Régie co-intéressée des Eaux de Tunis a bénéficié d'une notable progression pendant l'exercice 1896.

La clientèle du Gaz et celle des Eaux se sont notablement développées. Si l'éclairage municipal est resté stationnaire, les abonnés du gaz sont passés de 213 à 341, ceux des eaux de 2.874 à 3.219, en augmentation de 345. Cependant à cet accroissement d'abonnés pour les eaux n'a pas correspondu une consommation supérieure. Cela tient à une sécheresse des sources qui a obligé la Compagnie à restreindre la distribution.

Cet état de choses fâcheux pour les consommateurs, pour la Compagnie et pour l'Etat tunisien qui est intéressé aux recettes de l'eau, a été signalé au gouvernement tunisien. On a étudié et reconnu des sources d'un grand débit et intarissables, distantes de 70 kilomètres de l'avant-dernier poste de la Compagnie sur l'aqueduc de Djougar. Par suite de la nature montagnaise du sol, et de difficultés diverses, les dépenses d'adduction seront élevées, mais on espère trouver un appui auprès du gouvernement tunisien qui, à l'heure actuelle, participe à 50 % des bénéfices des eaux et dont la part va s'élever à 70, puis ultérieurement à 75 % des recettes au-dessus des minima garantis. Cette année, la part de l'Etat tunisien a donné 39.515 francs 78.

À l'heure actuelle, les canalisations en fonte pour la distribution des eaux sont longues de 148.156 mètres. Les recettes du gaz à Tunis et à la Goulette se sont élevées à 210.032 fr. 35, en progression de 28.092 fr. 40 sur 1895.

Au courant de l'exercice, la Compagnie utilisant une provision de 100.000 fr. inscrite dans les précédents bilans, sous la rubrique de fonds d'amortissement extra-statutaire, a procédé à des nombreux amortissements et a dépassé cette provision de 25.257 fr. 24.

Le compte de premier établissement a été amorti	17.814 36
Les frais de constitution de	2.000 00
L'outillage	7.402 87

Mobilier à Paris, Tunis, etc., etc.	12.398 43
Compteurs à gaz en location	10.790 22
Jauges et compteur, id	29.417 23
Ecuries	2.399 45
Magasins et stocks	41.035 18
Participation à la Société des carbures métalliques	1.999 00
Soit total des amortissements opérés en 1896	<u>125.257 24</u>

Les travaux neufs des Eaux de Rhodes et de l'avenue de Carthage exécutés en 1896 sont portés à l'actif du bilan pour 123 450 fr. 40. Les débiteurs divers se chiffrent par 109.171 fr. 79. Aux comptes d'ordre 63.858 fr. 61 représentent la différence entre la valeur nominale et le prix de l'émission et de la vente des obligations 4 %.

Au passif, le compte capital-actions est porté pour 2.957.000 fr., en diminution de 10.500 fr. pour 21 actions amorties, et le compte amortissement du capital augmenté de ces 10.500 fr. est porté pour 43.000 fr. Le compte obligations 4 % figure pour 1.849.500 fr. en diminution de 23.500 fr. par suite de l'amortissement de 47 obligations sorties au tirage, tandis que le compte obligations 4 % amorties se chiffre par 96.032 fr. 36 augmenté de 22.688 francs 78 seulement pour le montant de ces 47 obligations sorties, prime de remboursement déduite.

La réserve statutaire est augmentée de la réserve légale de l'exercice 1895, soit 10.228 fr. 19. Le compte créditeurs divers est porté au bilan pour 186.774 fr. 43, en diminution de 5.079 fr. 37 sur l'année précédente. Dans les comptes d'ordre, figurent pour 20.976 fr. 31 les abonnements d'eau réglés par anticipation.

Le solde du compte de profits et pertes monte pour l'exercice 1896 à	255.782 02
En 1895, il était de	208.986 64
Différence en faveur de 1896	46.795 38
Pour 1896, les crédits de ce compte se composent de :	
Reliquat de l'exercice 1895	389 70
Bénéfices de l'exploitation du Gaz de Tunis	132.089 69
Bénéfices de l'exploitation de la Goulette	9.886 03
Bénéfices de l'exploitation du service des eaux	269.391 59
Intérêts et agios	9.645 90
	421.402 91

Les débits comprennent :

Frais généraux	38.548 15
Frais d'impôts sur titres	3.625 50
Coupons d'obligations 4 %	74.690 00
Obligations 4 % à rembourser	23.500 00

Amortissements divers excédant la provision antérieure de 100.000 fr.	25.257 24
Ensemble	165.620 89
Excédent des recettes	<u>255.782 02</u>
Répartis ainsi qu'il suit :	
2 % à l'administrateur délégué	5.107 85
5 % à la réserve statutaire	12.514 22
5 % intérêts sur 5.914 actions	147.850 00
Amortissement du capital	11.500 00
10 % au conseil d'administration	7.842 00
Tantième au directeur	4.388 50
Dividende de 7 fr. 50 par action sur 6.000 actions	45.000 00
À reporter à nouveau	21.579 45
Somme égale	<u>255.782 02</u>

L'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1896, fixé à 32 fr. 50 nets d'impôts le dividende dont 10 francs ont été payés par anticipation en janvier dernier et dont le solde, soit 22 fr. 50, nets sera payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

M. Kniesz a été nommé commissaire des comptes pour l'exercice 1897.

---

COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(Cote de la Bourse et de la banque, 14 et 23 avril 1898)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie du Gaz et Régie co-intéressée des Eaux de Tunis a eu lieu le 4 avril.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1897 et fixé à 32 fr. 50, nets d'impôts, le dividende dont le solde, soit 22 fr. 50, sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1898.

Elle a nommé commissaire des comptes pour l'exercice 1898, M. Kniesz, qui accepte, et fixé à 1.000 fr. sa rémunération.

---

COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(Cote de la Bourse et de la banque, 8 avril 1899)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie du Gaz et Régie co-intéressée des Eaux de Tunis a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1898, et fixé à 35 fr. nets d'impôts le dividende, dont le solde, soit 25 fr., sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1899.

Elle a nommé commissaire des comptes pour l'exercice 1899, M. Kniesz.

---

COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(Cote de la Bourse et de la banque, 12 juin 1899)

L'exercice 1898, dont le conseil d'administration de la Compagnie du Gaz et Régie co-intéressée des Eaux de Tunis a rendu compte aux actionnaires dans l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> avril 1899, a été favorable à cette Compagnie.

Sur les bénéfices réalisés, on constate une augmentation assez sensible provenant, d'abord, des ventes de gaz dont la progression a répondu aux espérances qu'avait formées, à la fin de l'exercice 1897, le conseil d'administration et, ensuite, des affaires d'eaux dont le débit et la vente, pendant l'année 1898, se sont augmentés considérablement.

La progression constatée sur la vente du gaz s'affirme de plus en plus et, suivant l'opinion qu'exprime le conseil d'administration, elle est due à l'emploi de l'incandescence.

À propos des difficultés, toujours pendantes, concernant l'application de l'électricité pour l'éclairage municipal, difficultés dont les actionnaires ont été informés à la clôture de l'exercice 1897, le conseil d'administration espère qu'elles disparaîtront très prochainement et se traduiront par un accord complet entre le gouvernement tunisien et la Compagnie.

Pour les affaires d'eaux, on remarque sur les chiffres de l'année dernière une augmentation sérieuse pour le débit des sources et le nombre des abonnés.

C'est ainsi, qu'en 1898, il y a eu 3.620 abonnés  
 tandis qu'en 1897, il n'y en avait eu que 3.433  
 d'où la différence de 177 abonnés

qui porte le nombre des abonnés à 3.620 pour 1898. À cette différence favorable pour la vente des eaux, il faut ajouter que le compte de régie des eaux s'élève, en 1898, au total de fr. 282.165 23 garantis par l'administration tunisienne, et sur lesquels le gouvernement a encore à solder 12.321 fr. 83.

Mais le débit des sources étant toujours très variable, la Compagnie ne cesse, à aucun moment, d'attirer l'attention du gouvernement sur l'urgence qu'il y a de s'occuper de l'adduction d'eaux nouvelles. L'étude des sources de Bagon est terminée, on pourrait procéder de suite à leur adduction.

Malgré l'augmentation des ventes et la diminution des frais d'installation d'eau, les bénéfices des eaux ont subi une diminution sur ceux de l'année dernière, par suite des coûteuses réfections qu'il a été nécessaire de continuer, pendant l'année 1898, à l'aqueduc dans les parties éloignées de Tunis.

Ces réfections paraissent terminées maintenant. Ces dépenses tout exceptionnelles expliquent la diminution dont nous venons de parler, qui s'élève à 20.056 fr. 38 sur le chiffre des bénéfices réalisés sur les affaires d'eaux en 1897.

Le compte de profits et pertes s'élève, cette année, à :

Bénéfices réalisés sur le gaz	178.411 24
Bénéfices réalisés sur les eaux	241.604 19
Intérêts et agios	6.436 07
Coupons périmés	389 75
À ajouter solde de 1897	46.203 35
Ensemble	467.044 60
À déduire :	
Frais généraux de l'administration :	38.549 50
Service des emprunts :	97.580 00

Divers amortissements :	20.000 00	155.859 50
Solde disponible		311.215 10

Ce solde a été employé de la manière suivante :

Solde du compte profits et pertes :	311.215 10	
À déduire reliquat 1897 :	46.203 35	265.011 75
2 % à l'administrateur délégué :	5.300 50	259.711 55
5 % réserve statutaire :	12.985 55	
5 % sur 5.666 actions :	146.650 00	
Amortissement du capital :	14.000 00	173.635 56
10 % au conseil d'administration :	8.607 60	
Tantième au directeur :	4.837 30	13.444 90
		72.631 10
Plus solde reporté de 1897		46.203 35
		118.834 45
Dividende : 10 francs sur 6.000 actions		60.000 00
Reste à reporter à nouveau		58.834 45

Le dividende réparti aux actionnaires et voté par l'assemblée générale en outre des différents amortissements, réserves et attributions énumérés ci-dessus, a été fixé à 35 francs nets d'impôts. Sur ce dividende, 10 francs ont été déjà payés en janvier dernier ; le solde soit 25 fr. nets, sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

L'assemblée a réélu M. Kniesz, commissaires des comptes pour l'exercice courant.

#### DÉCISIONS ET AVIS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES AGENTS DE CHANGE (La Cote de la Bourse, 28 juin 1901)

À partir du 28 juin, les 4.000 obligations nouvelles de 500 fr. 4 %, n<sup>o</sup> 7001 à 11000, jouissance avril-octobre, de la Compagnie du Gaz et Régie co-intéressée des Eaux de Tunis, seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant. Ces titres seront inscrits à la deuxième partie du Bulletin de la Cote, sous la même rubrique que les obligations anciennes n<sup>os</sup> 1.001 à 7000.

Par suite, le nombre des obligations (jouissance avril-octobre) de ladite société, négociables sur notre marché, se trouve porté de 3.000 à 7.000 (n<sup>os</sup> 1.001 à 11000).

#### COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS (Cote de la Bourse et de la banque, 2 juillet 1901)

Les bénéfices d'exploitation de cette société sont restés, pendant l'année 1900, à peu près stationnaires, mais, par contre, pendant cette même période, la Compagnie est arrivée à clore son litige avec la municipalité de Tunis.

D'après les comptes tels qu'ils ont été soumis à l'assemblée du 18 avril dernier, les résultats de l'exercice 1900, comparés à ceux de l'année précédente, présentent les différences suivantes :

	1899	1900
Bénéfices nets	301.866 39	290.031 20
Reliquat de l'exercice précédent	58.836 65	86.666 02
	<u>360.678 86</u>	<u>380.677 22</u>

Comme on le voit, bien que le chiffre de bénéfices répartis soit pour 1900 plus élevé que le précédent, le produit effectif de cette dernière année est de 296.033 20 contre 301.866 39, d'où une différence en moins de 5.811 19.

Enfin, la plus-value des bénéfices liquides, qui est de 19.798 38 pour 1900, n'a pas eu d'influence sur le dividende attribué aux actions. Celui-ci a été fixé à 37 fr. 50 par titre pour 1900, chiffre de l'année précédente.

Voici d'ailleurs la comparaison des répartitions des bénéfices distribuables des deux dernières années.

	1899	1900
Réserve statutaire	14.790 37	14.505 62
Dividende	220.950 00	220.150 00
Amortissement du capital	16.000 00	17.500 00
Administrateur délégué	6.036 90	5.920 65
Tantièmes du Conseil et du directeur	18.657 55	17.576 05
Report à nouveau	86.666 02	106.826 90
	<u>360.678 86</u>	<u>380.677 25</u>

La légère différence qui existe entre les sommes réservées aux dividendes de ces deux derniers exercices s'explique par un amortissement partiel du capital social.

Les attributions faites à la réserve statutaire et à l'amortissement du capital portent respectivement les deux chapitres à 166.589 69 pour le premier et à 97.000 pour le second.

La situation financière de la société se présente dans les conditions suivantes au 31 décembre 1900. Nous la comparons avec le bilan du précédent exercice.

	1899	1900
ACTIF		
Premier établissement : Gaz	1.232.656 36	1.559.663 60
Premier établissement Électricité	—	4.990 00
Agrandiss. usine de Tunis	136.606 62	—

Travaux neufs : Gaz	155.369 99	—
Premier établissement: Eaux	684.568 67	686.568 67
Premier établissement : Travaux neufs	1.512.716 02	1.512.716 02
Travaux neufs de Gorombalia	739.169 92	739.169 92
Travaux neufs de Rhadès	168.260 69	168.560 69
Immeuble social	195.733 59	195.733 59
Frais de constitution	1 00	1 00
Caisses et banques	369.556 36	210.352 51
Portefeuille	16.500 00	1.000 00
Outils	5.727 60	3.892 60
Mobilier	2.866 10	2.281 85
Compteurs à gaz en location	11.052 83	10.265 66
Jauges et compteurs à eau en location	126.260 56	120.887 69
Écuries	1.220 00	1.555 10
Magasins et stocks	161.015 67	200.166 83
Débiteurs divers	100.358 65	200.671 32
Comptes d'ordres	82.207 16	76.636 67
	<u>5 659.561 17</u>	<u>5.672.571 30</u>
PASSIF		
Capital-actions	2.919.000 00	2.903.000 00
Amortissement du capital	81.000 00	97.000 00
Obligations 4 %	1.775.000 00	1.748.000 00
Obligations 4 % amorties	167.960 62	194.028 58
Coupons d'obligations 4 % au 1 <sup>er</sup> janvier 1900	35.760 00	35.230 00
Réserve statutaire	151.799 32	166.589 69
Créditeurs divers	70.319 76	58.235 56
Compte d'ordre	98.062 65	90.010 25
Profits et Pertes	360.678 86	380.677 22
	<u>5.659.561</u>	<u>17 5.672.571 30</u>

L'augmentation sur le compte Premier Etablissement, Gaz, n'est en résumé que de 35.252 83 pour 1900, car il comprend les dépenses d'agrandissement de l'Usine de Tunis et de travaux neufs qui ont disparu du bilan. Cette augmentation représente les travaux d'agrandissement de l'usine s'élevant à 13.216 15 et l'extension des canalisations dans la ville qui se montent à 22.036 68.



Les disponibilités sociales ont diminué en 1900. En 1899, elles étaient de 366.054 36 ; elles ne sont plus que de 211.352 51. Mais il y a lieu de tenir compte que les débiteurs sont de 200.671 32 en 1900 contre 100.358 45 précédemment et que les créditeurs ont passé de 70.319 74 à 58.235 56.

Dans son ensemble, l'exploitation de la Société paraît se développer. Pour le gaz, les recettes se sont accrues d'une manière constante comme l'indiquent les chiffres suivants :

1896	210.032
1897	232.459
1898	257.354
1899	275.646
1900	301.711

La consommation journalière a atteint en 1900 4.000 mètres cubes. La vente du gaz a été supérieure cette année de 74.338 mètres cubes et celle du coke de 206.001 kg.

L'accroissement définitif des abonnés pour 1900 a été de 54.

Pour l'électricité, la société est encore dans la période d'organisation et de construction ; l'éclairage électrique ne fonctionnera que dans les derniers mois de cette année.

Pour les eaux, la moyenne journalière qui avait été en 1898 de 9.066 mètres cubes, en 1899 de 7.167 mètres, s'est abaissée en 1900 à 4.825 mètres cubes. La moyenne des eaux reçues par jour à Tunis a varié entre 6.217 mètres cubes maximum en février et 3.471 mètres cubes en novembre.

Les ventes d'eau ont été de 1.233.456 mètres cubes en diminution de 118.245 m. c. en 1899. Il a été créé 1.200 mètres de canalisations publiques nouvelles.

L'augmentation des abonnés, qui avait été de 106 en 1899, est de 219 en 1900 ; il y a eu 47 suppressions, le total général est de 3.948.

Le compte de régie s'élevait à 311.198 20 présentant une légère augmentation sur le précédent exercice. La société a versé à l'État pour sa participation, et après prélèvement des annuités qu'il lui doit, la somme de 12.095 20. La rémunération de la Compagnie a été de fr. 299.102 99, contre, en 1899, 298.075 38 et, en 1898, 282.165 23.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice et fixé le dividende à 37 50 par action ; elle a nommé commissaire des comptes pour 1900 M. Kniesz.

---

#### NÉCROLOGIE

(*Le Petit Journal*, 8 juin 1902)

BEAUVAIS. — On annonce la mort à l'âge de soixante-six ans, de M. François Alavoine, ancien président de la chambre de commerce de l'Oise, chevalier de la Légion d'honneur.

En 1870 M. Alavoine commandait la première compagnie des mobiles de l'Oise et fut blessé au combat de Formerie.

---

## Siegfried PROPPER, président



M. Propper  
(*La Presse*, 7 janvier 1893)

Né le 7 janvier 1847 à Kornhaus (Bohême)(Allemagne).

Fils d'Aloïse Propper, distillateur, à Kornhaus, n° 87, cercle de Prague, préfecture de Schlan, et de Jeanne Séligmann, fille de Seligmann Kohn, maître boucher à Neu Wallisdorf, n° 28

Frère de Max Propper, agent de change à Madrid († 1917), et d'Emmanuel, son associé à partir de 1898, administrateur entre autres de la Cie équatoriale de mines et de la Société cotonnière de l'Afrique française (Cotonfran), vice-président de la Société financière du Congo français.

Arrivé en France dans son enfance et possédait la nationalité française.

Bachelier ès sciences et ès lettres.

Neveu d'Édouard Kohn, de la banque Kohn-Reinach et Cie, il devient fondé de pouvoir de cette maison.

Marié en 1877 à une fille du grand éditeur Calmann Lévy. Dont Michel (1878)(marié à Élisabeth Lévylier) et Georges (1879-camp de Compiègne, 1942)(marié à M<sup>me</sup> d'Oblonska, née Nadine de Zalewsky).

Après le scandale de Panama, la maison Kohn-Reinach se saborde. Mais quelques jours avant, le 22 décembre 1890, Siegfried Propper crée son propre établissement, soutenu par le baron Jacques de Reinach, puis par sa veuve, et par son beau-père fortuné.

La présence des Propper au Gaz et eaux de Tunis n'a rien d'étonnant, ce secteur ayant toujours été une de leurs grandes spécialités. Au fil des années, on retrouve ainsi Siegfried Propper

au Gaz de Gand,

au Gaz de Bordeaux (successivement commissaire aux comptes au début des années 1880, administrateur, puis président),

chez Gaz et eaux (1881),

à la Société du gaz de Beauvais (1887),

à la Compagnie générale Continentale des moteurs à gaz (1891),

à la Département Électrique (Valenciennes), rebaptisée en 1914 Soc. d'électricité de la région de Valenciennes-Anzin (filiale commune du Gaz belge et du groupe Empain)(président),

à la Compagnie générale pour l'éclairage et le chauffage par le gaz à Bruxelles (Gaz belge) (censeur en 1897),

à la Cie générale d'éclairage de Bordeaux (1904), suite du Gaz de Bordeaux,  
aux Cies réunies de Gaz et électricité de Lisbonne,  
à la Société nord-africaine d'électricité, gaz et eau (1923),  
à l'Électrobel (1929) où il représente la Banque Transatlantique,

En outre,

administrateur de la Cie des lits militaires (1888),  
censeur (1891), puis administrateur (1913) de la S.A. de Réassurances (Incendie),  
administrateur de la Société générale de fournitures militaires (1892),  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Gen.\\_Fournitures\\_militaires.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Gen._Fournitures_militaires.pdf)  
des Chemins de fer de Porto-Rico (1894),  
de la Société des verreries de Moscou (1899),  
administrateur (1892), puis président (1901) des Tramways de Paris et du département de la  
Seine,

commissaire de la Société foncière du golfe de Saint-Tropez (avril 1893),  
liquidateur de la Compagnie anonyme des Magasins généraux de la Gironde (sept. 1893),  
membre du comité de défense des obligataires du Canal de Corinthe (1906).

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Canal\\_maritime\\_Corinthe.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Canal_maritime_Corinthe.pdf)

président de Tréport-Coteau (1912),

administrateur de la Banque transatlantique (1919),

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Bq\\_transatlantique-1.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Bq_transatlantique-1.pdf)

administrateur de la Société immobilière tunisienne (1925),

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Immobiliere\\_tunisienne.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Immobiliere_tunisienne.pdf)

vice-président de l'Alliance régionale de France (assurances),

...

Chevalier de la Légion d'honneur du 20 mars 1926) comme administrateur de la Banque  
transatlantique (parrainé par Georges Despret).

Avis de décès : *Le Figaro*, 19 décembre 1936.

*Annuaire de la Chambre syndicale des agents de change* 1903, p. 1480-1484 :  
Administrateurs : MM. F. Alavoine, président ; Ch. Durand, administrateur délégué :  
S. Propper, Hackenberger.  
Commissaire des comptes. — M. A. Luini.

COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 avril 1903)

.....  
L'assemblée a ratifié la nomination faite par le conseil, de M. E. Fortin Hermann  
comme administrateur.

COMPAGNIE DU GAZ  
ET RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 25 avril 1903)

Les actionnaires de la Compagnie et régie co-intéressée des eaux de Tunis se sont  
réunis, le 17 avril en assemblée générale.

Les rapports et les comptes qui leur ont été soumis, les ont mis à même de constater  
que les résultats de l'exercice 1902 sont satisfaisants puisqu'ils donnent la possibilité  
d'augmenter le dividende de 2 fr. 50, c'est-à-dire de le fixer pour cet exercice à 42 fr. 50  
au lieu de 40 fr. en 1901.

En effet, pendant l'année 1902, la Compagnie a réussi à développer ses affaires en Tunisie et les produits des diverses exploitations ont atteint en 1902 près de 500.000 francs, exactement 499.954 fr. 90 en progression de plus de 45.000 fr. sur l'exercice antérieur. Et, comme d'un autre côté, les charges ont été légèrement inférieures aux charges de l'année précédente (diminution de 644 fr. 75), 150.675 fr. 75 en 1902 contre 151.320 fr. 50 en 1901, il en résulte que la progression des produits s'est retrouvée dans les bénéfices nets dont le total a atteint 349.279 fr. 15, laissant pour 1902 une plus-value de 36.295 fr. 25.

Si l'on entre dans le détail des différentes exploitations de la Compagnie qui comprennent le gaz, l'électricité, les eaux, on trouve un certain nombre de particularités intéressantes.

En 1902, la Compagnie a terminé ses transformations et agrandissements de l'usine et du matériel pour la fabrication du gaz. Elle a augmenté de 63 lanternes à gaz l'éclairage public de Tunis. L'usine de La Goulette est également en amélioration.

La baisse du prix du charbon, le bas prix des frets sont venus diminuer ses dépenses. Il est vrai que, par contre-coup, elle a dû abaisser le prix de vente de son coke, mais elle n'éprouvera de cet abaissement aucun préjudice car elle doit trouver un débouché à son coke dans l'électricité.

En effet, à côté de son usine à gaz, la Compagnie a monté une usine électrique répondant aux besoins actuels, et dont les dépenses de premier établissement semblent devoir être rapidement couvertes, encore qu'elles aient été considérables, par l'extension rapide de l'éclairage par l'électricité. En fin d'exercice 1902, la Compagnie comptait déjà 45 abonnés à l'électricité.

La juxtaposition des deux usines, gaz et électricité, procurent à la Compagnie des avantages appréciables : diminution des frais, facilité de contrôle, régularité dans le service par la possibilité de substituer en cas d'arrêt le gaz de ville au gaz pauvre.

Bien que la Compagnie n'ait pu rétablir qu'en décembre le service journalier normal des eaux dans les habitations, les eaux ont donné en 1902 des résultats meilleurs qu'en 1901. Au cours de 1902, la Compagnie a vu venir à elle 146 clients nouveaux, ce qui porte à 4.279 le nombre de ses abonnés.

La moyenne quotidienne des eaux reçues à Tunis a été de 7.365 mètres cubes, elle avait été seulement de 5.466 en 1901 et de 4.827 en 1900. L'accroissement total de la consommation d'eau pour 1902 est de 138.493 mètres cubes.

Par suite des transformations opérées dans les canalisations de la basse ville, transformations qui ont grandement amélioré le service hydraulique à Tunis et dans les localités suburbaines, les conduites posées sont en augmentation de 2.108 mètres en tuyaux de 100, 200 et 250 millimètres.

Le compte de régie des eaux s'est élevé en 1902 à 311.311 fr. 20. L'État a touché pour sa part bénéficiaire 12.174 fr. 31 nets.

Les travaux considérables que fait exécuter la Compagnie au Bargou, aqueduc maçonné entre les sources et le tunnel de Bou-Tiss d'une longueur de 63.335 mètres avec 61 kilomètre» de canalisation sont achevés.

Mais il s'est produit d'importantes infiltrations au tunnel qui ont retardé la réception et, par suite, la mise en marche de cette canalisation. Ces travaux seront soldés par 17.000 obligations dont 6.258 ont été placées dès 1901. Le produit des obligations placées 4.322 fr. 41 est déposé en banque ou en report chez divers agents de change.

Au bilan, on remarque que les articles outillage, mobilier, écuries, ont subi des amortissements ; les autres ressortent en augmentation.

Les actionnaires ont donné leur approbation aux rapports et aux comptes et décidé la répartition du bénéfice, comparativement à 1901, de la façon suivante

	1901	1902
--	------	------

Administrateur délégué	6.031 65	6.985 60
Réserve statutaire	14.777 00	17.114 67
Amortissement du capital	20.000 00	22.500 00
Dividende	234.275 00	248.275 00
Conseil d'administration	11.649 95	19.940 40
Tantième du directeur	6.538 70	8.758 95
Report à nouveau	113.135 77	112.840 30
Total égal au solde disponible	<u>406.408 67</u>	<u>466.414 02</u>

Toutes les propositions du conseil d'administration ont été adoptées.

---

Tunisie  
(*Le Temps*, 3 mai 1903)

Tunis, 2 mai.

À l'occasion du voyage du président de la République à Tunis, la croix de la Légion d'honneur a été décernée, au titre étranger, ... à MM. [Perkins, directeur de la Compagnie des eaux et gaz de Tunis](#), et Brandenburg, tous deux de nationalité anglaise.

.....

---

Tunisie  
(*Le Temps*, 31 octobre 1903)

On nous télégraphie de Tunis

Une foule nombreuse s'était portée, avant-hier soir, à la gare pour exprimer à notre ancien directeur général des travaux publics, M. Pavillier, qui allait prendre le paquebot à Bizerte, les regrets unanimes qu'il laisse en Tunisie. [...] Il avait donné une attention particulière aux travaux d'adduction d'eau si importants dans la Régence ; il a ajouté une nouvelle branche au célèbre aqueduc de Tunis pour aller chercher les eaux du Bongon et le plan qu'on est en train d'exécuter pour amener et distribuer dans les différentes villes du Sahel les eaux des montagnes de l'intérieur est d'une conception qui dépasse en ampleur tout ce qu'ont fait les Romains en ce genre. [...]

---

COMPAGNIE DU GAZ  
ET RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 25 juin 1904)

Les résultats de l'exercice de cette Compagnie, clos le 31 décembre 1903, tels qu'ils ressortent des explications fournies à l'assemblée générale du 27 avril dernier, paraissent très favorables.

Pendant l'exercice, il a été vendu à la consommation 829.404 mètres cubes de gaz qui ont produit une recette de 310.658 fr. 35. En 1902, il avait été vendu 868.724 mètres cubes pour 324.681 fr.

Cette diminution, prévue d'ailleurs, est le résultat de l'emploi partiel de l'électricité.

Dans la ville de Tunis, ce mode d'éclairage a pris de suite une grande extension. C'est à peine si la compagnie a pu faire face, à certains moments, aux besoins qui se multipliaient journellement. Dans le courant de l'année, la compagnie a porté de 720 à 1.440 ampères-heures la puissance de sa batterie d'accumulateurs et elle a pris les mesures nécessaires pour doubler avant l'hiver la force de son usine électrique. Elle l'augmentera de 600 chevaux et les constructions en cours permettront par la suite d'installer dans les mêmes bâtiments une nouvelle force égale.

Une convention nouvelle est intervenue cette année avec la ville de Tunis ; la compagnie s'est entendue pour placer, en 1904, dans les quartiers arabes ou suburbains, 200 lampes électriques nouvelles de 10 bougies. De plus, 100 lampes analogues devront être mises en service sur les voies publiques le 1<sup>er</sup> janvier 1906.

Le nombre des abonnés a passé de 45 en 1902 à 140 en 1903. Ces résultats ne sont pas sans laisser entrevoir un avenir brillant pour ce mode d'éclairage.

En ce qui concerne le service des eaux, les abonnés étaient à la fin de 1903 au nombre de 4.552, soit une augmentation de 273 pour l'année.

Cette progression se continue jusqu'en mars 1904 : la compagnie a eu 46 abonnés nouveaux, ce qui fait que, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1903, début de l'exercice des eaux, l'accroissement a été de 189 abonnés.

Les quantités d'eau reçues à Tunis ont sensiblement varié ; la moyenne journalière de l'année 1903 aura été de 7.434 mètres cubes : elle est un peu supérieure à celle de l'année précédente ; quant à la consommation totale, elle s'est accrue de 156.628 mètres cubes.

Les canalisations en ville se sont augmentées de 950 mètres environ.

Grâce à l'adduction des eaux du Bargou, la Compagnie pense pouvoir, désormais, desservir sans restriction Tunis et sa banlieue.

Dans le courant de mars 1904., la perforation du tunnel de Bou-Tiss a été achevée ; il reste encore des travaux intérieurs et extérieurs de parachèvement assez importants qui seront très certainement terminés dans le courant de l'été. D'ailleurs, les disponibilités actuelles de la compagnie semblent suffisantes pour parer à tous les besoins.

Comme l'année précédente, le compte financier du Dargou reste ouvert et en suspens jusqu'à la réception des travaux et à l'apurement des comptes avec l'État.

Le compte Profits et pertes se présente comme suit :

Les résultats des diverses exploitations, gaz, eaux et électricité, laissent un bénéfice global de 576.744 fr. 64.

Il y a lieu d'en déduire :

Frais généraux de l'administration centrale : 52.451 fr. 70 ; impôts sur titres : 12.404 fr. 40 ; coupons d'obligations 4 % anciennes : 67.340 fr. ; obligations 4 % anciennes remboursées : 30.000 fr. ; divers amortissements : 20.000 fr. ; soit, au total, 182.196 fr. 10.

Il reste donc 394.348 fr. 54 auxquels il convient d'ajouter le solde reporté de 1902, de 117.840 fr. 30.

Sur la proposition du conseil d'administration, l'assemblée ayant décidé de fixer comme l'année dernière à 45 fr. par action le dividende à distribuer (sous déduction des impôts), il a été reporté à nouveau 146.881 fr. 24. Mais, comme il a été prélevé sur cette dernière somme 15.000 fr. pour grossir le compte Provision pour parer aux fluctuations dans les prix du charbon, le report à nouveau est ramené à 131.881 francs 24.

Le solde du dividende, soit 35 fr., sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Les actions de jouissance toucheront 20 fr., moins l'impôt de 0 fr. 50.

Les autres résolutions, soumises à l'assemblée générale, ont été votées à l'unanimité.

Compagnie du Gaz et eaux de Tunis  
Siège social : Tunis. Bureaux à Paris, 63, rue Taitbout.  
(*Recueil financier belge*, 1906)

MM. S[iegfried] Propper, Paris, président.  
Ch. Durand, administrateur délégué.  
E. Fortin-Hermann, Paris, administrateur.  
P. Hackenberger, administrateur.

Bilan : 31 décembre. Assemblée en avril ou mai. Service financier : S. Propper et Cie, 5, rue St-Georges ; Banque de Tunisie, à Tunis.

Cette société a été constituée le 20 novembre 1884.

Elle a pour objet l'exploitation des concessions d'éclairage, par le gaz et l'électricité, de la ville et de la banlieue de Tunis, y compris le gaz de la Goulette, octroyée pour un terme échéant en 1922, l'exploitation de la concession des services d'eau de Tunis, octroyée le 25 octobre 1884 pour un terme échéant en 1934.

Elle a été fondée au capital de 3 millions de francs en 6.000 actions de 500 fr. M. Ch. Durand faisait apport des concessions susdites contre 4.286 actions et 1.714 actions furent souscrites en numéraire.

Emprunts. — 1891. 1.949.000 fr. en 3.898 obligations 500 fr. 4 p. c., remboursables en 1933, dont 2.898 pour convertir un même nombre d'obligations 5 p. c., émises en 1887 ; coupons 1<sup>er</sup> janvier-juillet, tirages : juin-décembre.

1901. 8.500.000 fr. en 17.000 obligations 500 fr. 4 p. c., amortissables pour 1932, coupons 1<sup>er</sup> avril-octobre, tirages mars et septembre. Ce dernier emprunt, dont le produit était destiné à l'extension des services d'eau, jouit d'une garantie d'intérêt à 5 p. c. et d'amortissement au même taux, de la part du gouvernement tunisien.

1904. — La vente de gaz en 1903 a été de 829.404 m<sup>3</sup> contre 868.724 en 1902. L'éclairage électrique prend de l'extension : 140 abonnés contre 45 en 1902. Eaux : 4.552 abonnés contre 4.279. En 1903, il a été exécuté pour 2.657.000 fr. de travaux au canal d'adduction du Bargou. Les disponibilités suffiront à l'achèvement des travaux en 1904. Leur ensemble est évalué à 8 millions.

1905. — Exercice 1904 ; Gaz, 828.820 m<sup>3</sup>, Électricité, recettes 1903 fr. 154.118,95 ; 1904, fr. 193.803,25 ; abonnés nouveaux 96 (48 1<sup>er</sup> trimestre 1905). Eaux, 4.956 abonnés ; consommation, 1903, 1.534.099 m<sup>3</sup> ; 1904, 1.678.156 m<sup>3</sup>. Les travaux du Bargou sont terminée.

	Bénéfices	Frais	Obligat.	Am. et rés.	Tantièmes	Divid.	À nouveau
1897	—	—	—	—	—	—	46.203,35
1898	420.841,025	38.549,50	97.280	46.985,55	18.745,10	206.650	58.834,45
1899	468.705,14	39.300,20	97.780	60.570,92	24.494,45	220.950	84-444,02
1900	455.302,70	38.539,50	97.730	55.005,62	23.496,70	220.150	104.824,90
1901	452.604,27	40.518,60	97.640	47.639,50	24.220,30	234.275	113,135,77
1902	489.954,90	53.165,75	97.510	39.614,67	31.684,95	248.275	142.840,30
1903	576.744,64	64.856,10	97.340	86.832,90	36.524,70	262.150	146.881,24

1904	594.484,87	67.293,75	98.120	92.795,96	40.092,75	289.775	138.288,65
------	------------	-----------	--------	-----------	-----------	---------	------------

Gaz et eaux de Tunis  
(*Le Journal des finances*, 3 juin 1905)

L'assemblée générale du 26 mai a approuvé les comptes de 1904, se soldant par un bénéfice de fr. 594.484 et voté un dividende de fr. 50 par action contre fr. 45 l'an dernier.

Il a été reporté à nouveau fr. 139.928.

LA RENTE FONCIÈRE  
12, rue Le Peletier  
Assemblée générale du 19 avril 1906  
(*Le Recueil des assemblées générales*, 1906)

4. Sont nommés administrateurs :

M. Durand, administrateur délégué de la Compagnie Gaz et Eaux de Tunis, en remplacement de M. Chalupt.

COMPAGNIE DU GAZ  
ET  
RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
Société anonyme tunisienne au capital de 3 millions de francs<sup>4</sup>  
SIÈGE SOCIAL : A. PARIS, 63, RUE TAITBOUT.  
Assemblée générale ordinaire du 29 mai 1906  
(*Le recueil des assemblées générales*, 10 août 1906)

Conseil d'administration :

MM. S. Propper, président ; Ch. Durand, administrateur-délégué ; Hackenberger, Fortin-Hermann.

Commissaires : MM. A. Luini et Michel Propper [fils de Siegfried].

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter les résultats de l'année 1905 et notre rapport sur la situation générale de nos diverses exploitations en fin d'exercice.

<sup>4</sup> Divisé en 6.000 actions de 500 francs, entièrement libérées, inscrites à la Cote officielle, au comptant, de même que les obligations, qui sont de deux sortes :

1° 3.898 obligations de 500 fr. 4 %, jouissance janvier et juillet, dont 705 amorties actuellement, émises en 1891 et, 1892, remboursables au pair par tirages semestriels jusqu'en 1933.

2° 17.000 obligations de 500 fr. 4 %, jouissance avril-octobre, dont 942 amorties, émises en 1901, remboursables au pair par tirages semestriels, jusqu'en 1932. Le service de ces obligations, qui ont été créées pour couvrir les dépenses d'établissement de l'adduction à Tunis des eaux du Bargou, se trouve garanti par le gouvernement tunisien.

Cours au 30 juillet 1906 :

Actions (dernier cours 15 juin 1906)	1.200
Obligations 4 % jouissance juillet	486
Obligations jouiss. avril (n° 4.001 à 21.000)	485



## Exploitations

Gaz. — Les ventes du gaz à Tunis ont passé de 828.820 mètres cubes à 845.279 mètres cubes en 1905, soit une différence de 10.459 m<sup>3</sup> en faveur de cet exercice, et le nombre des abonnés s'est élevé de 690 à 730.

Les ventes de coke ont dépassé de 52. tonnes la consommation de 1904.

L'éclairage public est resté à peu près le même, le développement se portant presque exclusivement sur l'électricité.

Le gaz à La Goulette reste stationnaire.

Électricité. — La clientèle de l'électricité ne cesse de s'accroître.

Pour l'éclairage public, nous avons, le 1<sup>er</sup> janvier 1905, 42 lampes à arc et 442 lampes à incandescence ; nous allumons à cette même date, en 1906, 42 lampes à arc et 655 lampes à incandescence.

Le nombre des abonnés a passé de 226 à 383, soit 175 en plus.

Nous avons vendu en 1904 299.965 kilowatts, nos ventes pour 1905 s'élèvent à 389.078 kilowatts ; c'est une augmentation de 89.112 kilowatts.

La recette s'est élevée à 250.256 fr. 40, contre 193.803 fr. 25 en 1904.

Par suite des conditions spéciales des installations électriques à Tunis et de la longueur des canalisations, notre prix de revient reste encore élevé.

## FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ PAR LES TRAMWAYS DE TUNIS

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tramways\\_de\\_Tunis.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Tramways_de_Tunis.pdf)

Pour répondre aux demandes de courant, et pour éviter des dépenses nouvelles considérables, nous venons de traiter avec la Société des Tramways de Tunis qui s'est engagée à nous fournir le courant supplémentaire qui pourra nous être nécessaire.

Eaux. — L'extension de la ville de Tunis et de sa banlieue, la création de squares, de jardins, d'industries nouvelles, tout concourt à augmenter chaque année les services hydrauliques que la Compagnie est appelée à desservir.

Le nombre des abonnés s'est élevé de 4.956 à 5.444, en augmentation de 488.

En dehors de l'insuffisance des sources anciennes, la sécheresse persistante est venue compliquer la situation, le débit des sources ayant considérablement diminué. La compagnie, conformément aux instructions reçues, a dû restreindre les heures de consommation, d'où une gêne pour la population et de vives réclamations. L'année actuelle, grâce aux pluies abondantes qui sont tombées, s'annonce sous des auspices plus favorables.

Au cours de l'exercice, il a été placé 1.845 mètres de canalisations nouvelles. Les quantités d'eau vendues ont été de 1.686.184 mètres cubes contre 1.678.156 mètres cubes en 1904, soit, 8.028 mètres cubes en plus.

En dehors des régions desservies par les aqueducs, les quantités d'eau reçues journallement à Tunis ont varié de 8.062 mètres cubes au maximum en janvier à 5.374 mètres cubes au minimum en octobre ; elles se relevaient, déjà, à 7.361 mc. en décembre et, dès le mois de janvier 1906, le service régulier a pu être rétabli.

La moyenne par jour a été de 6.797 mc. contre 7.713 mc. en 1904.

Dans ces conditions, l'augmentation de 8.028 mc. vendus citée plus haut ne s'explique que par le plus grand nombre de polices.

Les eaux du Bargou, tout en ayant subi la diminution de débit générale, auront été quand même d'un secours efficace.

Compte de Régie des eaux. — Par suite de l'adduction des eaux nouvelles, les frais de premier établissement des eaux du Bargou s'élèvent à 7.761.573 fr. 05, qui nous seront réglés par l'État en 30 annuités égales, intérêts et amortissement compris.

Le compte de régie dans son ensemble s'élève à 844.234 francs 43 ; la Compagnie ayant directement encaissé 411.901 05

le solde de 432.333 38  
restait à recevoir de l'État.

La Compagnie, sur les indications de la direction générale des travaux publics, étudie de nouveaux travaux :

1° Le remplacement du siphon de La Goulette (travail prévu aux conventions et qui va être prochainement exécuté).

2° La construction de plusieurs grands réservoirs à Tunis et, dans les centres de sa banlieue.

3° Le remaniement de certaines distributions en ville.

Ces travaux, dont l'urgence est reconnue, et d'autres prochains en expectative, pourront, suivant l'époque de leur mise à exécution et leur importance, nécessiter l'émission d'une nouvelle série d'obligations 4 % que nous vous demandons d'autoriser.

#### PROFITS ET PERTES

Les bénéfices bruts de l'exercice ont été, pour nos trois exploitations : le gaz à Tunis et à La Goulette, l'électricité et les eaux de fr. 1.118.521 41

Il y a lieu d'en déduire :

Les frais généraux de l'administration centrale 52.920 80

Impôts sur titres 13.930 90

Intérêts et agios 494 25

Coupons sur obligations 4 % anciennes 64.840 00

Amortissement des obligations anciennes 32.500 00

Coupons sur obligations 4 % nouvelles 324.445 00

Amortissement des obligations nouvelles 163.500 00

Divers amortissements sur des chapitres de l'actif 48.000 00

700.630 95

Laissant un solde disponible de 417.890 46

auxquels il y a lieu d'ajouter le solde reporté de 1904 138.288 65

Total 556.179 11

Nous vous proposons la distribution de 50 fr. pour les actions de capital et le report à nouveau 153.551 55

Un acompte de 10 fr. ayant été payé en janvier, le solde, soit 40 fr., pourra être mis en paiement le 2 juillet prochain sous déduction de 1 fr. 30 pour part proportionnelle dans les impôts français.

Les actions de jouissance toucheront 25 fr. moins l'impôt 0 fr. 50.

#### RAPPORT DU COMMISSAIRE sur les comptes de l'exercice 1905

Messieurs,

Conformément au mandat que vous avez bien voulu me renouveler lors de votre assemblée générale du 26 mai dernier, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les comptes de votre société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 1905.

Votre comptabilité a été mise à ma disposition en temps voulu ; j'ai pu constater qu'elle continue à être régulièrement tenue ; les soldes qui figurent au bilan qui vous est soumis sont en concordance avec vos livres.

En ce qui concerne l'inventaire établi par votre directeur à Tunis, je me suis référé, pour sa vérification, aux livres et pièces justificatives qui l'accompagnent.

Votre conseil d'administration a employé cette année pour divers amortissements une somme de 48.000 fr., dont voici le détail :

Compte Compteurs à gaz	3.000 00
Compte Compteurs électriques	5.000 00
Compte Compteurs à eau	25.000 00
Compte Aménagement de bureau	2.000 00
Compte Écuries	1.500 00
Compte Mobilier à Tunis	1.500 00
Compte Magasin	10.000 00
	<u>48.000 00</u>

Le bilan présente les variations suivantes, par rapport à celui de l'exercice 1904.

#### À L'ACTIF

Le compte premier établissement, de	1.655.544 04
en augmentation de 1.595 fr. 73.	
Le compte premier établissement électricité, de	1.175.874 05
en augmentation de 147.629 fr. 07.	
Le compte Travaux neufs du Bargou de	7.761.573 05
en augmentation de 846.396 fr. 86.	
Le compte Aménagement des bureaux, de	4.717 36
en diminution de 2. 110 fr.	
Le compte Caisses et banques, de	420.735 71
en diminution de 303.066 fr. 60.	
Le compte Outillage, de	1.800 58
en augmentation de 103 fr. 05	
Le compte Mobilier, de	9.644 15
en diminution de 660 fr. 70.	
Le compte Compteur à gaz en location de	9.642 66
en diminution de 426 fr. 91.	
Le compte Compteurs électriques en location, de	21.769 96
en augmentation de 4.429 fr. 78.	
Le compte Jauges et Compteurs à eau en location, de	126.480 14
en augmentation de 86 fr. 75.	
Le compte Écuries de	1.844 50
en augmentation de 676 fr. 10.	
Le compte Magasins et Stocks, de	132.207 01
en augmentation de 1.430 fr. 80.	
Le compte Débiteurs divers, de	573.922 77
en augmentation de 433.275 fr. 47 sur lesquels une somme de 432.533 fr. 38 était due par l'État sur le compte de Régie (sur cette somme, 300.000 fr. ont été payés depuis).	
Les deux comptes Différence entre la valeur nominale et le prix de vente des obligations anciennes et nouvelles de	373.426 39
sont, en diminution de 7.603 fr. 69, par suite du remboursement des 65 obligations anciennes et de 327 obligations nouvelles amorties pendant l'exercice.	

#### AU PASSIF

Le compte Capital actions, de	2.745.500 00
en diminution de 50.000 fr., montant des 100 actions amorties.	
Le compte Amortissement du capital, de	254.500 00
en augmentation du montant de ces 100 actions amorties, soit 50.000 fr.	
Le compte Obligations 4 % anciennes, de	1.596.500 00
en diminution de 32.500 fr., montant de 65 obligations amorties.	

Le compte Obligations 4 % anciennes amorties, de 340.298 80  
en augmentation de 32.500 fr. déduction faite de 1.121 fr. 90, différence entre la  
valeur nominale et le prix de vente des 65 obligations amorties.

Le compte Obligations 4 % nouvelles, de 8.029.000 00  
en diminution de 163.500 fr., montant de 327 obligations amorties.

Le compte Obligations 4 % nouvelles amorties, de 452.327 69  
en augmentation de 163.500 fr., montant de 327 obligations amorties, déduction  
faite de 6.481 fr. 79, différence entre la valeur nominale et le prix de vente de ces 327  
obligations amorties.

Le compte Créditeurs divers, de 965.373 90  
en augmentation de 806.063 fr. 26, y compris ce qui reste dû aux entrepreneurs, et  
un crédit d'acceptations qui vous a été ouvert temporairement, par suite du retard dans  
les paiements du gouvernement.

Le compte Réserve statutaire, de 252.110 44  
en augmentation de 19.795 fr. 96 montant prélevé sur l'exercice 1904.

#### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

Les recettes totales de l'exercice 1905, provenant des divers chapitres de votre  
exploitation, ont été de 1.118.521 41

(y compris 40 fr. de coupons périmés acquis à la Compagnie).

Les dépenses totales, y compris paiement de coupons, remboursement d'obligations  
sorties, ainsi que divers amortissements, s'élèvent à 700.630 95

Reste 417.890 46

auxquels il y a lieu d'ajouter le reliquat de 1904, soit 138.288 05

Total 556.179 11

Votre conseil d'administration vous propose de distribuer 50 fr. par action (intérêts à  
5 % et dividende compris), sous déduction des impôts, et de reporter à nouveau une  
somme de fr. 153.551 55

Je vous propose, Messieurs, d'approuver le bilan et les comptes qui vous sont  
présentés.

Paris, le 7 mai 1906.

Le Commissaire,

A. LUINI.

#### BILAN au 31 décembre 1905

ACTIF	
Premier établissement, gaz	1.655.544 04
Premier établissement Électricité	1.175.874 05
Premier établissement Eaux	684.568 67
Premier établissement Travaux neufs	1.512.716 02
Travaux neufs de Gorombalia	739.149 92
Travaux neufs (art. 67)	182.497 14
Travaux neufs du Bargou	7.761.573 05
Aménagement bureaux	4.717 36
immeuble social	195.733 59
Frais de constitution	1 00

Caisses et banques	420.735 71
Outillage	1.800 58
Mobilier	9.644 15
Compteurs à gaz en location	9.642 66
Compteurs électriques en location	21.769 96
Jauges et compteurs à eau en location	126.480 14
Écuries	1.844 50
Magasins et stocks	132.207 01
Débiteurs divers	573.922 77
Différence entre la valeur nominale et le prix de vente des obligations 4 % anciennes	55.125 05
Différence entre la, valeur nominale et le prix de vente des obligations 4 % nouvelles	318.301 34
Comptes d'ordre	40.294 34
	<u>15.624.143 05</u>
PASSIF	
Capital-actions 2.745.500 00	
Amortissement du capital 254.500 00	
Obligations 4 % anciennes	1.596.500 00
Obligations 4 % anciennes amorties	340.298 80
Obligations 4 % nouvelles	8.029.000 00
Obligations 4 % nouvelles amorties	452.327 69
Coupons d'obligations 4 % au 1 <sup>er</sup> janvier 1906	32.260 00
Coupons d'obligations 4 % au 1 <sup>er</sup> avril 1906	80.290 00
Réserve statutaire	252.116 44
Créditeurs divers	965.376 90
Comptes d'ordre	319.794 11
Profits et pertes :	
Solde reporté de 1904	138.288 65
Solde de 1905	417.890 46
	<u>15.624.143 05</u>

### RÉSOLUTIONS

1° L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du commissaire, approuve les comptes de l'exercice 1905 et fixe à 50 francs bruts le dividende, dont le solde, soit 40 fr., sera payé à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain sous déduction des impôts.

2° L'assemblée générale, conformément à l'art. 25 des statuts, autorise le conseil d'administration à émettre, suivant les besoins, une nouvelle série d'obligations 4 % pour assurer l'exécution des travaux dont il est parlé ci-dessus.

3° L'assemblée générale nomme commissaire des comptes pour 1906 M. A. Luini, qui accepte, et. fixe à 1.000 francs sa rémunération. Elle désigne comme commissaire suppléant M. Michel Propper.

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉPENSES	
Frais généraux (Administration centrale)	52.920 80
Impôts sur titres	13.930 90
Intérêts et agios	494 25
Coupons d'obligations 4 % anciennes	64.840 00
Obligations 4 % anciennes à rembourser	32.500 00
Coupons d'obligations 4 % nouvelles	324.445 00
Obligations 4 % nouvelles à rembourser	163.500 00
Divers amortissements	48.000 00
Balance	556.179 11
<b>Total</b>	<b><u>1.256.810 06</u></b>
RECETTES	
Solde reporté de 1904	138.288 65
Coupons périmés	40 00
Bénéfices résultant des exploitation gaz, eaux et électricité	1.118.481 41
<b>Total</b>	<b><u>1.256.810 06</u></b>

## EXERCICE 1905 RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Solde du compte Profits et pertes :	556.179 11	
À déduire : Reliquat 1904 :	138.288 65	41.7.890 46
2 1/2 % à l'administrateur délégué		10.447 25
		407.443 21
5 % réserve statutaire :	20.372 16	
5 % sur 5.491 actions	137.275 00	
Amortissement du capital	53.000 00	210.647 16
		196.796 05
10 % au conseil d'administration :	19.929 60	
Tantième au directeur :	11.855 55	31.533 15
		165.262 90
Plus : Solde reporté de 1904		138.288 65
		<b>303.551 55</b>

Dividende : 25 fr. sur 6.000 actions	150.000 00
Il reste à reporter à nouveau	153.551 55

COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(Cote de la Bourse et de la banque, 11 mai 1907)

Les actionnaires de la Compagnie du Gaz et Régie co-intéressée des Eaux de Tunis, réunis le 8 courant en assemblée générale ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice écoulé qui se sont soldés par un bénéfice de 410.096 francs et fixé le dividende à 50 fr. par action. Un acompte de 10 fr. ayant été déjà distribué, le solde de 40 fr. sera mis en paiement à partir du 2 juillet prochain.

---

*Annuaire de la Chambre syndicale des agents de change* 1908, p. 1276-1279 :  
Administrateurs : MM. S. Propper, président ; Ch. Durand, administrateur délégué ; Hackenberger, Lortin-Herrmann.  
Commissaires des comptes. — MM. A. Luini, Michel Propper.

---

COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE COINTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(Cote de la Bourse et de la banque, 21 mai 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie du Gaz et Régie cointéressée des Eaux de Tunis qui a eu lieu le 20 mai courant, a approuvé les comptes de l'exercice 1907 et fixé le dividende y afférent à 50 fr. par action.

Un acompte de 10 fr. ayant été payé en décembre dernier, le solde, soit 40 fr., sera mis en paiement, à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain.

Le conseil en entier a été réélu.

---

COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE COINTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(Cote de la Bourse et de la banque, 31 août 1908)

L'exploitation de la Compagnie du gaz et régie cointéressée des Eaux de Tunis est triple : Gaz, Eaux et électricité. Ces trois branches ont donné, en 1907, un bénéfice net total à peu près identique à celui de l'exercice précédent : 563.053 fr. 26 au lieu de 563.647 fr. 37 ; le dividende a donc été maintenu, comme nous l'avons dit au lendemain de l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai, à son chiffre antérieur, soit 50 fr. par action de capital et 25 fr. par action de jouissance.

Si on entre dans le détail, on constate que les bénéfices bruts ont un peu progressé, mais que cette progression a été compensée par une élévation correspondante des charges. On le constatera en consultant la comparaison suivante des deux derniers comptes de profits et pertes :

	1906	1907
CHARGES		
Frais généraux	51.515 65	64.084 45

Impôts sur titres	4.426 55	4.151 45
Intérêts et agios	12.544 43	6.744 03
Service des obligations	585.390 00	605.370 00
Total des charges	<u>653.876 03</u>	<u>680.349 93</u>
PRODUITS		
Bénéfices d'exploitation	1 063.972 45	1.080.590 54
Rappel des charges	653.876 63	180.349 93
Bénéfices nets	410.095 82	400.240 61
Report précédent	.153.551 55	162.812 65
Solde disponible	<u>503.647 37</u>	<u>563.053 26</u>

La fixation du dividende au chiffre de 50 francs par action de capital et 25 fr. par action de jouissance a déterminé la répartition suivante du solde disponible, en regard de laquelle nous plaçons la précédente :

	1906	1907
Réserve statutaire	9.992 17	7.519.23
Dividende	284.625 00	281.850 00
Tantièmes	49 717 55	34.114 15
Amortissement du capital	55.500 00	58.000 00
Report à nouveau	162.812 65	181.569 88
	<u>563.647 37</u>	<u>563.052 26</u>

Voilà pour les résultats généraux. Quant à la marche de chacune des trois divisions de la Compagnie : le Gaz à Tunis et à La Goulette, l'Électricité et les Eaux, elle permet de faire ces constatations :

En 1907, le nombre des abonnés au gaz a passé de 783 à 867, et les ventes de gaz se sont élevées à 884.678 m. c., donnant une recette supplémentaire de fr. 19.174 35. Mais les derniers mois de l'année ont eu à subir la hausse des charbons, de sorte que, malgré cette augmentation de recette, le bénéfice net n'a pas dépassé celui de l'année précédente.

Le coke est d'une vente courante. Le goudron s'écoule en totalité et à un prix rémunérateur.

À la Goulette, la consommation du gaz est restée stationnaire et se borne à peu près exclusivement à l'éclairage public garanti par la ville.

Les ventes d'électricité ont progressé de 60.053 fr. en 1907, alors que les bénéfices nets provenant de cette exploitation ne présentent qu'une légère augmentation. Cela provient du faible bénéfice que laissent les ventes pour force motrice qui entrent pour une large part dans la plus-value des ventes. De plus, le montage de la sous-station de la rue d'Autriche dans l'immeuble de la Compagnie, terminé en temps utile, n'a pas donné les résultats prévus, l'usine de la Société des Tramways n'ayant pu fournir cette année le courant sur lequel on comptait. On a dû, de ce fait, faire marcher les machines dans des conditions onéreuses.

En ce qui concerne le service des eaux, la Compagnie a presque terminé le déplacement du siphon de La Goulette, travail prévu par la convention de 1884 et



poursuivi le doublement du siphon de Bou-Nouar. Elle a commencé aussi la construction de réservoirs. Pour faire face à ces dépenses, elle a créé une nouvelle série de 7.000 obligations jouissance avril-octobre ; au 31 décembre dernier, elle a mis en circulation 3.805 de ces obligations et les disponibilités sont suffisantes pour le moment.

Au 30 avril 1908, le nombre des abonnés est de 6.088. Durant l'exercice écoulé, l'administration a mis en demeure la Compagnie de procéder à des travaux qu'elle a exécutés, tout en déclarant que ces travaux n'étaient pas d'entretien. Comme ils ont nécessité des sommes importantes, la Compagnie espère arriver à un règlement amiable avec l'administration.

Les ventes d'eaux ont passé de 1.893.003 mètres cubes en 1906 à 1.946.000 mètres cubes en 1907.

Le compte de régie s'élève à 894.461 fr. 18. Les encaissements effectués par la Compagnie ayant été de 477 683 fr. 60, l'État a versé à la Compagnie la différence, soit 410.777 58.

L'augmentation des recettes ayant été de 61.879 fr. 60, l'État en a perçu 88 %, soit 54.454 05, et la Compagnie des Eaux 12 %, soit 7.425 55.

---

COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(Cote de la Bourse et de la banque, 8 avril 1909)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie du Gaz et Régie co-intéressée des Eaux de Tunis, qui a eu lieu le 7 avril courant, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé et fixé le dividende à 50 fr. par action de capital et 25 fr. par action de jouissance, comme précédemment.

Un acompte de 10 fr. par action de capital ayant été payé le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le solde, soit 40 fr., sera payable le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Édouard Dupasseur<sup>5</sup>, en remplacement de M. Charles Durand.

---

Gaz et eaux de Tunis  
(Le Journal des finances, 17 avril 1909)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie du Gaz et Régie co-intéressée des Eaux de Tunis, qui a eu lieu le 7 avril courant, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé et fixé le dividende à 50 fr. par action de capital et 25 fr. par action de jouissance, comme précédemment.

Un acompte de 10 fr. par action de capital ayant été payé le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le solde, soit 40 fr., sera payable le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

---

GAZ ET RÉGIE COINTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(Cote de la Bourse et de la banque, 17 avril 1909)

---

<sup>5</sup> Ancien de la Banque française de l'Afrique du Sud, Édouard Dupasseur devient ensuite sous-directeur (1901), puis directeur (1904) de la Banque de Paris et des Pays-Bas, qu'il représente à la Société immobilière du Maroc (président)(1905), à la Cie du Gaz de Paris (1907), à la Compagnie du gaz et régie des eaux de Tunis (1909), aux Mines de Fedj-el-Adoum (1911), à la Cie générale du Maroc (1912), aux Mines du Guergour (1913)... Il décède en octobre 1913.

Les actionnaires de la Compagnie du Gaz et Régie co-intéressée des Eaux de Tunis se sont réunis en assemblée générale le 7 avril. Il résulte des comptes qui leur ont été présentés que malgré des augmentations de recettes dans les diverses branches de l'exploitation, le bénéfice net est légèrement inférieur au précédent. Il s'élève à 353.311 24 au lieu de 400.240 61.

Il faut rattacher ce fait à plusieurs raisons, dont l'application, à Tunis, des lois françaises sur les accidents du travail et le repos hebdomadaire, la cherté du charbon et la dépense supplémentaire de 100.000 fr. exigée par le service des dernières obligations mises en circulation.

Voici d'ailleurs comment se comparent les deux derniers comptes de 'profits et pertes :

	1907	1908
CHARGES		
Frais généraux	61 084 45	65 984 53
Impôts sur titres	4.151 15	4 000 00
Intérêts et agios	6.744 03 00	—
Service des obligations	605 370 00	703.960 00
	<u>680 349 93</u>	<u>773 944 53</u>
PRODUITS		
Bénéfices d'exploitation	1.080.590 54	1.100.384 42
Intérêts et agios	—	26.871 35
Total des produits	<u>1.080 590 54</u>	<u>1.127.255 77</u>
Rappel des charges	680.349 93	773 944 53
Bénéfices nets	400.240 61	353 311 25
Report antérieur	162 812 65	181 569 88
Solde disponible	<u>563 053 26</u>	<u>534.881 12</u>

La somme qu'exige le service des obligations se retrouve en partie dans les annuités que sert l'État et dans l'intérêt que les banques bonifient à la société sur les fonds qu'elle y a en dépôt ; mais il n'en est pas moins vrai que, ne pouvant placer ses obligations que par l'entremise des grands établissements de crédit, par lot de plusieurs milliers, la Compagnie s'est trouvée pendant tout l'exercice 1908 avec des disponibilités s'élevant en moyenne à plus d'un million, destinées à faire face aux travaux neufs en cours d'exécution ; et, alors que les obligations émises en représentation de cette somme coûtent entre l'intérêt et la prime d'amortissement, près de 5 %, la Compagnie n'a guère retiré en moyenne de ses fonds que 2 1/2 %. Il en est résulté pour elle une perte réelle de 25.000 fr. C'est une conséquence onéreuse de la concession qui l'oblige à avoir toujours les capitaux nécessaires pour faire face à tous les travaux que le Gouvernement demande.

Malgré l'ensemble des circonstances peu favorables qui pèsent sur le dernier exercice, et notamment les grosses dépenses qu'ont entraîné la réfection des aqueducs, le dividende a été maintenu à 50 fr. par action.

Un acompte de 10 fr. ayant été payé le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le solde, soit 40 fr., sera payable le 1<sup>er</sup> juillet prochain, sous déduction de 1 30 pour la part proportionnelle dans les impôts français.

Les actions de jouissance toucheront 25 fr., moins l'impôt de 0 50.

Sur les diverses exploitations de la Compagnie, le rapport du conseil d'administration donne les indications suivantes :

Le nombre des abonnés qui était, au 1<sup>er</sup> janvier 1908, de 867, est passé, au 31 décembre, à 981, soit une augmentation de 114 abonnés pendant l'exercice.

Le produit des ventes a dépassé de plus de 16.000 fr. celui de l'exercice 1907.

La Compagnie a complètement transformé les becs d'éclairage public. Il en résulte une très notable augmentation de la lumière, au bénéfice de la ville, dont l'éclairage ne laisse rien à désirer.

Gaz La Goulette. — En dehors de l'éclairage public, les recettes ont diminué de 3.000 francs environ, par suite de la suppression, vers le milieu de l'année, de l'éclairage des gares du chemin de fer. La ville de La Goulette, qui se trouve reliée aujourd'hui à Tunis par une ligne de tramways électriques, est beaucoup mieux desservie qu'anciennement et est appelée à un développement prochain.

Électricité de Tunis. — Le nombre des abonnés, qui était de 710 au 1<sup>er</sup> janvier, a atteint 1.006 au 31 décembre, en accroissement de plus de 40 %.

Malgré cette énorme augmentation, les ventes de courant, en dehors de l'éclairage public, ont produit seulement 19.000 francs de plus que l'année précédente.

La diminution de consommation moyenne est due vraisemblablement à ce que les lampes à filaments métalliques, dont la consommation spécifique est très inférieure à celle des lampes au carbone, sont maintenant entrées dans la pratique. Il y a lieu d'espérer, toutefois, que l'économie résultant de ce nouveau mode d'utilisation facilitera l'extension de l'éclairage électrique ; la diminution de consommation des abonnés sera ainsi compensée par l'augmentation du nombre ; et il n'y aura eu qu'un arrêt temporaire dans la progression de la vente.

Les frais d'entretien ont été assez élevés, par suite de réparations aux machines et aux accumulateurs.

Par contre, l'installation de condenseurs sur les machines à vapeur et la transformation des gazogènes ont donné des résultats satisfaisants. On a pu consentir à la petite industrie, pour le courant de jour, des tarifs permettant de lutter avantageusement avec le moteur à pétrole, et on a ainsi amené une clientèle intéressante, comprenant des boulangers, ébénistes, menuisiers, serruriers, etc., dont la puissance installée atteint actuellement 160 chevaux.

Comme pour le gaz et l'électricité, le nombre des abonnés suit toujours une marche ascendante et il est passé, durant l'exercice, de 5.994 à 6.270, soit une augmentation de 276.

Les pluies du printemps ont été suffisantes pour que les sources conservent un débit permettant d'assurer la distribution dans des conditions assez satisfaisantes, malgré la longue période de sécheresse qui a suivi.

On a utilisé de nouveau la source d'Aïn-Ziga et mis pour la première fois dans la conduite les eaux du drain du tunnel de Bou-Tiss.

Les ventes d'eau ont atteint 2.245.000 mètres cubes, contre (en 1907). 1.946.000 mètres cubes. Les recettes ont, de ce fait, augmenté de près de 50.000 fr. qui sont répartis : 88 % à l'État et 12 % à la Compagnie.

L'administration avait mis en demeure la Compagnie d'effectuer des travaux de reconstruction, tant sur les aqueducs qu'aux vieux réservoirs, ne lui incombant pas, et qu'elle n'a exécuté qu'en faisant les plus expresses réserves. On a dépensé, de ce fait, des sommes importantes.

Jusqu'ici, non seulement on n'a pu arriver à un accord amiable avec l'administration, mais encore on a dû exécuter, durant le dernier exercice, des travaux du même genre. Il en est résulté de nouvelles dépenses qui influent considérablement sur les résultats.

Malgré cela, le conseil ne désespère pas d'arriver prochainement à une entente avec l'administration.

Travaux neufs. — Le doublement du siphon de Bou-Nouar a été effectué dans le courant de l'année. La réserve de Radès a été terminée. Des travaux à Hammam Lif, La Manouba et La Rabta, sont en cours d'exécution.

Le compte de régie s'est élevé à 916.060 74

contre, en 1907, de 894.461 18

soit une augmentation de 21.599 56

qui provient pour :

15.000 fr. de l'intérêt et l'amortissement de la somme de 216.472 09, montant des travaux neufs exécutés en 1907-1908 et 6.000 fr. environ pour la part de la Compagnie dans l'augmentation des ventes.

La nomination de M. Édouard Dupasseur, faite par le conseil en remplacement de M. Charles Durand comme administrateur, a été ratifiée.

---

(*Le Journal des finances*, 3 mai 1909)

A.G., 7 avril, 3 h., au bureau de la société, 64, rue Taitbout, Paris.

---

Compagnie du gaz et Régie des eaux de Tunis

(*Les Annales coloniales*, 26 mai 1910)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 30 mai, à 3 heures, sous la présidence de M. [Siegfried] Propper, assisté de MM. [Albert] Petsche [administrateur délégué Lyonnaise des eaux (SLEE)] et Weil<sup>6</sup> comme scrutateurs, M. Marcel Durand [fils du fondateur] faisant fonctions de secrétaire ; 1.717 actions étaient présentes ou représentées.

Les bénéfices de l'exercice se sont élevés à 393.177 fr.

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

#### Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire, approuve les comptes de l'exercice 1909 et fixé à 50 francs bruts l'intérêt et le dividende.

Un acompte de 10 francs ayant déjà payé, le solde, soit 40 francs, sera payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, sous déduction des impôts.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour émettre au fur et à mesure des besoins une nouvelle série d'obligations, jusqu'à concurrence de 3 millions de francs.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination de M. J[ean] Siegler [SLEE] comme administrateur de la Compagnie, pour une durée égale à celle des administrateurs actuels.

---

<sup>6</sup> *Peut-être* Léon Weil (1841-1914), ingénieur des Manufactures de l'État, administrateur de sociétés, obteneur en 1910 du monopole des tabacs au Maroc pour le compte du consortium international formé à cet effet par la Banque de Paris et des Pays-Bas.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme commissaires des comptes pour l'exercice 1910, MM. de Marcillac et Michel Propper, qui acceptent, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, et fixe à 1.000 fr. chaque rémunération.

Cette assemblée devait être suivie d'une assemblée extraordinaire visant exclusivement la prorogation de la durée de la société. Celle-ci a été remise à une date ultérieure, les publications n'ayant pas été faites à Tunis dans les délais légaux.

---

(Cote de la Bourse et de la banque, 9 août 1910)

Cie du Gaz et Régie co-intéressée des Eaux de Tunis. — Prorogation de la durée de la Société. — Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 6 juillet 1910, la durée de la société fixée à 50 années est prorogée jusqu'au 31 décembre 2009.

#### COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS (Cote de la Bourse et de la banque, 25 août 1910)

Au point de vue de l'exploitation pure, le dernier exercice de la Compagnie du Gaz et Régie co-intéressée des Eaux de Tunis n'a été marqué par rien de saillant. Tout s'est passé normalement et c'est ainsi que les bénéfices ont accusé une nouvelle et régulière progression sur les précédents. Ils ont atteint 393.177 fr. 73, contre 353.311 fr. 24 et le solde disponible ressort à 559.960 fr. 05. contre 534.881 fr. 12. Le compte de profits et pertes qui était soumis le 30 mai dernier à l'assemblée générale des actionnaires se présentait d'ailleurs comme suit, après comparaison avec les chiffres de l'année précédente :

	1908	1909
CHARGES		
Frais généraux	65 984 53	71.357 05
Impôts sur titres	4.000 00	25 548 25
Coupons d'oblig. 4 % anc.	60 810 00	59.220 00
Oblig. 4 % anc. à remb.	37.000 00	38.500 00
Coupons d'obl. 4 % nouv.	379.150 00	380.490 00
Oblig. 4 % nouv. à remb.	227 000 00	234.500 00
Total	<u>773.944 53</u>	<u>809.615 30</u>
PRODUITS		
Produit des exploitations	1.100.384 42	1.178.165 15
Intérêts et agios	26.871 35	24.627 88
Total	<u>1.127.255 77</u>	<u>1.202.793 03</u>
Rappel des charges	773.944 53	809.615 30

Bénéfices nets	353.311 24	393 177 73
Beliquat précédent	181.569 88	166.782 32
Solde disponible	531 881 12	559.960 05

Le dividende étant, comme de juste, maintenu aux chiffres antérieurs de 50 fr. par action de capital et 25 fr. par action de jouissance, la répartition suivante a été adoptée :

	1908	1909
Amortissement du capital	61.000 00	64.000 00
Administrateur délégué	8.832 75	—
Dividende	278.950 00	275.600 00
Conseil d'administration	15.452 85	20.327 75
Direction	3.863 20	6.775 25
Report à nouveau	166.782 32	192.957 05
Total égal au solde disponible	534.881 12	559.960 05

On remarquera que la distribution du dividende ne nécessite, pour 1909, que 275.900 fr. au lieu de 278.950 fr. La société poursuit en effet normalement l'amortissement de son capital. Sur les 6.000 titres dont celui-ci se compose, il n'y avait plus cette année que 5.036 actions de capital au lieu de 5.158 l'année précédente.

Il est, d'ailleurs, prévu 64.000 fr. pour amortissement du capital dans la dernière répartition, ce qui correspond à un nouveau remboursement de 128 actions.

Le conseil n'a pas donné dans son rapport les détails habituels sur la marche des diverses branches d'exploitation.

Mais il a exposé par le menu, les nouvelles conditions qu'il avait obtenues du Gouvernement tunisien ou de la Ville de Tunis au courant du dernier exercice.

Pour la Régie co-intéressée des eaux, il mentionne que, conformément à la décision du Gouvernement, le nouveau tarif des eaux a été appliqué à partir du 12 octobre dernier. Aux anciennes conditions fixant l'abonnement domestique à 30 fr. minimum par an pour 200 mètres cubes et l'excédent à raison de 30 centimes le mètre cube, il a été substitué un nouveau tarif qui supprime le minimum et fixe le prix du mètre à 30 centimes uniformément.

Le Gouvernement a été amené à prendre cette mesure pour réduire le plus possible le gaspillage de l'eau, dont la quantité arrivant actuellement à Tunis est à peine suffisante pour répondre au développement continu de la ville et de sa banlieue.

En outre, le conseil rappelle que, depuis plusieurs années, il a signalé le différend qui s'était élevé entre la Compagnie et le gouvernement tunisien au sujet des travaux de reconstruction des aqueducs. Le gouvernement entendait les mettre à la charge de la Compagnie, lorsque les seuls travaux lui incombant sont les travaux d'entretien.

Une entente est intervenue à ce sujet et le règlement de cette question a fait l'objet d'une convention entre le gouvernement tunisien et la Compagnie, signée le 15 décembre dernier.

Aux termes de cette convention, il a été convenu :

1° Que la Compagnie est chargée, par application de l'article 76 du cahier des charges, de la pose, latéralement à l'aqueduc, de conduites devant permettre un débit d'au moins 14.000 mètres cubes par jour ;

2° Qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1911, l'entretien et la surveillance des aqueducs doublés et de leurs dépendances seront effectués par la Compagnie pour compte de l'administration ;

3° Qu'en compensation de la réduction de ses charges actuelles, la Compagnie consent à participer aux travaux ci-dessus pour une somme de 500.000 fr., fournie sous la forme d'une annuité de 36.235 fr. 45, qui viendra en déduction du compte de régie à dater de 1911.

Ces travaux ont été mis de suite à l'étude et la Compagnie compte être en mesure de présenter, très prochainement, les projets à l'administration. Elle espère que ces nouvelles mesures prises par le gouvernement tunisien, accroîtront sensiblement la quantité d'eau dont elle pourra disposer pour l'alimentation de la ville.

Quant à l'exploitation même, le rapport se borne à signaler que le nombre des abonnés à l'eau, qui était, au 31 décembre 1908, de 6.270, a passé, au 31 décembre 1909, à 6.492 soit une augmentation de 922.

Le gouvernement ayant demandé à la Compagnie d'arrêter dorénavant le compte de régie au 31 décembre au lieu du 12 octobre, le compte du dernier exercice comprenant la période écoulée entre le 12 octobre 1908 et le 31 décembre 1909, soit 14 mois et demi, s'élève à 981.888 89 contre, en 1908 916.060 fr. 74 Soit une différence de 65.828 fr. 15

\*  
\*   \*   \*

Passant ensuite à l'examen de la situation de la branche Gaz et Électricité de Tunis, le conseil donne les indications suivantes : les concessions Gaz et Électricité avec la ville de Tunis devant prendre fin en 1922, la Compagnie se trouvait dans l'impossibilité d'abaisser ses tarifs, ses amortissements devant se faire dans un trop court laps de temps.

D'autre part, les prix de vente pour le gaz étant relativement élevés, il en résultait une situation qui, tout en étant préjudiciable à l'extension des affaires sociales, n'aurait pas été sans nuire au développement et à la prospérité même de la ville de Tunis si elle avait dû se prolonger.

Mais la municipalité, justement préoccupée de cette importante question, a consenti à étudier la prorogation des concessions et, en compensation des sacrifices immédiats que la Compagnie acceptait de faire, elle vient de traiter pour le renouvellement des concessions pour une durée de trente-cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 1956, aux conditions principales suivantes :

Le prix du gaz a été ramené à 25 centimes le mètre cube pour les particuliers et à 0,225 pour la Ville.

Celui de l'électricité à 65 centimes le kilowatt heure pour les particuliers, 55 centimes pour les établissements de la Ville et de l'État, 40 centimes pour la force motrice et 30 centimes pour la force motrice de jour.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1915, les prix de l'électricité seront abaissés de nouveau à 90 centimes pour les particuliers et 50 centimes pour les établissements de la Ville et de l'État.

En fin de concessions, toutes les canalisations reviendront à la Ville.

La Ville s'est réservée le droit de rachat des concessions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1930.

Enfin, en cas d'application de procédés nouveaux devant permettre de réaliser sur la fabrication ou la distribution une économie d'au moins 20 %, la Compagnie est tenue de faire subir aux tarifs maxima une diminution correspondante à la moitié de l'économie qui en résulterait.

Ces conditions, dont les abonnés ont bénéficié depuis avril dernier, sont appréciées par le public.

En ce qui concerne la Compagnie, la prolongation des concessions lui permet de faire porter son amortissement sur une période plus longue et de réaliser ainsi une économie appréciable qui viendra en atténuation des charges nouvelles résultant des dépenses prochaines d'extension de notre réseau de canalisations et et d'amélioration de nos usines.

Le conseil a aussi bon espoir de voir la consommation s'accroître rapidement du fait même de l'abaissement des tarifs et une augmentation de recettes faire place, dans un avenir pas trop éloigné, à la diminution qui peut se faire sentir pendant les premiers exercices.

\*  
\*   \*   \*

Le bilan qui était soumis à l'assemblée s'est présenté comme suit : 31 décembre Actif  
1908 1909

	31/12/1908	31/12/1909
ACTIF		
Eau. Premier établis.	11.548.063 16	11.706.815 72
Gaz Tunis. Prem. établis.	1.496.459 64	1.496.459 61
Gaz La Goulette. Premier établissement	182.658 20	179.278 70
Electricité Tunis. Premier établissement	1.427.780 23	1.427.780 23
Immeuble social	196 201 79	196.201 79
Portefeuille	15.135 75	—
Obligations 4 % nouvelles à la souche	1 592.500 00	1.459.000 00
Différence entre la valeur nominale et le prix de vente des obligations anciennes	51.448 67	50.792 64
Différence entre la valeur nominale et le prix de vente des obligations nouvelles	401.807 10	391.797 20
Caisse et banques	784.566 48	1.081.521 05
Compteurs à eau en location	21.736 19	22.768 36
Compteurs électriques en location	40.074 36	41.999 92
Compteurs à feu en location	154.808 03	145.501 66
Magasins et stocks	164.305 01	236.446 88
Débiteurs divers	693.807 35	228.844 76
	<u>18.687.351 96</u>	<u>18.668.208 55</u>

PASSIF		
Capital en circ.	2.579.000 00	2.518.000 00
Amort. du capital	421.000 00	482.000 00
Oblig. 4 % anc.	1.490.000 00	1.471.000 00
Obig. 4 % anc. amort.	443.122 42	461.466 39



Oblig. 4 % nouvelles	10 915.500 00	10.637.500 00
Oblig. 4 % nouv. amort.	699 659 22	1.224.149 32
Réserve statutaire	300.000 00	300 000 00
Act. et obi. à rembourser	41.958 00	38.500 00
Coupons à payer	136 165 25	142.125 3)
Impôts sur titres	—	10.973 40
Créditeurs divers	494.327 40	760.501 54
Comptes d'ordre	331.738 55	50.081 50
Profits et pertes :		
Solde reporté	181.569 88	166 782 32
Bénéf. de l'exercice	353.311 24	393.177 73
	<u>18.687 351 66</u>	<u>18 668.208 55</u>

Étant donné les nombreux travaux à entreprendre, le conseil avait à examiner l'importance de ses disponibilités. Il fait remarquer que celles-ci atteignaient au 31 décembre dernier 1.081.521 fr. 05 et les obligations à la souche re présentent 1.459.000 fr. ; toutefois le conseil ne pouvait prévoir au moment de l'assemblée si les sommes seraient suffisantes. Aussi a-t-il demandé à l'assemblée l'autorisation d'émettre si besoin une nouvelle série d'obligations jusqu'à concurrence de 3 millions.

L'assemblée, cette autorisation donnée, a ratifié la nomination de M. Siegler comme administrateur.

---

*(Les Annales coloniales, 13 octobre 1910)*

La Direction des Travaux publics vient de demander à la Compagnie des Eaux de Tunis d'entreprendre sans délai l'étude des réservoirs supérieurs de la Manoubia et du Belvédère. Ce dernier aura une grande importance ; il est destiné à devenir le point de départ de la conduite d'alimentation aboutissant aux cuves qu'on vient de construire à Carthage, près de la chapelle Saint-Louis. Un embranchement de cette conduite maîtresse sera conduite sur Sidi-bou-Saïd et aboutira à un réservoir qui sera établi au même niveau que les cuves de Carthage. Le niveau du trop plein à Carthage et Sidi-bou-Said, qui est à la cote 55, a été déterminé de façon que les eaux puissent y arriver par la gravité, sans le secours d'aucune machine élévatoire.

Il n'a pas été possible d'adopter une cote plus élevée ; il faudrait, pour remonter de quelques mètres seulement le niveau des réservoirs, adopter des tuyaux de gros diamètre et la dépense à engager eût été telle que la mise à l'exécution du projet aurait encore été reculée.

---

Gaz et régie coïntéressée des eaux de Tunis  
*(La Cote de la Bourse et de la banque, 6 mai 1911)*

En compensation d'une prorogation de 35 années — soit jusqu'en décembre 1956 — de ses concessions de gaz et d'électricité, la Compagnie du gaz et régie coïntéressée

des Eaux de Tunis a dû consentir une notable réduction de ses tarifs que l'accroissement des ventes n'a pas entièrement compensée. Dans ces conditions, les comptes, qui étaient soumis à l'assemblée générale tenue le 24 avril, font ressortir une légère diminution du produit des exploitations qui n'atteint que 1.134.988 07 contre 1.178.165 15 précédemment, soit une diminution de 13.176 48.

Les bénéfices nets accusent une diminution à peu près identique ; ils s'établissent à 359.051 04 au lieu de 393.177 73 précédemment, mais cette diminution n'a eu aucune influence sur le montant du dividende — qui est resté fixé à 50 fr. — car, en raison de la prorogation de ses concessions, la société a pu modifier le tableau d'amortissement de son capital. D'un autre côté, le reliquat important, qui est venu s'adjoindre aux profits de 1909, a permis aux actionnaires de statuer sur l'attribution d'un bénéfice distribuable à peu près égal à celui de l'an dernier.

Voici, au surplus, comment se comparent les résultats généraux des deux derniers exercices :

	1909	1910
CHARGES		
Frais généraux	71.357 05	67.983 50
Impôts sur titres	25.548 25	9.701 65
Coupons d'oblig. 4 % anc.	59.220 00	57.660 00
Oblig. 4 % anc. à remb.	38.500 00	40.500 00
Coup. d'oblig. 4 % nouv.	380.490 00	369.890 00
Oblig. 4 % nouv. à remb.	234.500 00	247.000 00
	—	10.000 00
Total	<u>809.615 30</u>	<u>802.735 15</u>
PRODUITS		
Exploitation	1.178.165 15	1.134.988 67
Intérêts et agios	24.627 88	26.797 52
Total des produits	1.202.793 03	1.161.786 19
Rappel des charges	809 615 30	802.735 15
Bénéfices nets	393 177 73	359.051 04
Solde reporté	166.782 32	192 957 05
Solde disponible	<u>559.960 05</u>	<u>552.008 09</u>

Les bénéfices disponibles ont reçu comparativement l'affectation suivante :

	1909	1910
Amortissement du capital	64.000 00	51.500 00
Conseil	20 327 75	18 485 10
Direction	6 775 25	6 469 80

Actions de capital : 50	251.800 00	245.400 00
Actions de jouissance : 25	24.100 00	27.300 00
Report à nouveau	192.957 05	202.853 19
	<u>559.960 05</u>	<u>552.008 09</u>

L'assemblée a fixé au 1<sup>er</sup> juillet la date du paiement du dividende. Les actions de capital ont reçu déjà, sur ce montant, un acompte de 10 fr. en janvier dernier.

En ce qui a trait à l'exploitation de la régie coïntéressée des eaux, le rapport mentionne que l'hiver 1909-1910 ayant été particulièrement sec, la Compagnie a manqué d'eau dès le mois de juin et on a dû restreindre la consommation jusqu'à fin décembre. Cependant, grâce au développement des captages du Bargou, à l'utilisation des sources d'Ain-Faouar et du puits de la Mohamédia, on a pu maintenir en tous temps la distribution jusqu'à 3 heures du soir.

Par suite, la quantité d'eau vendue a été seulement de 1.961.108 mètres cubes, notablement inférieure à celle des années précédentes.

Suivant les accords conclus entre la Compagnie et le Gouvernement, il a été posé, au cours de l'exercice, de nouvelles canalisations pour desservir la Manouba, et la Compagnie a adjugé le réservoir à construire dans cette localité. À Carthage et à Sidi Bou Saïd, on a construit des réservoirs élevés alimentés par des pompes électriques, ainsi que les canalisations destinées à les alimenter.

Les études des travaux de doublement des aqueducs, dont il avait été question lors de la dernière assemblée générale, ont été poursuivis activement ; mais ce n'est que tout dernièrement que l'on a pu procéder aux premières adjudications.

La Compagnie a obtenu, pendant l'exercice, 213 abonnements nouveaux. Malgré cela, par suite de l'application du nouveau règlement qui interdit aux propriétaires d'avoir plusieurs prises pour le même immeuble, le nombre total des abonnements, qui était au 31 décembre 1909 de 6.492, n'est plus au 31 décembre 1910 que de 6.375.

Du reste, avec le nouveau tarif qui met l'eau à 30 centimes le mètre sans minimum, les propriétaires n'ont plus intérêt à avoir plusieurs prises pour un immeuble, comme anciennement lorsque le prix de l'eau était à 15 centimes pour les 200 premiers mètres et à 30 centimes pour le surplus.

Le compte de régie de l'exercice 1910 s'est élevé à 940.785 41  
celui de l'exercice précédent avait été de 981.988 89

mais il comprenait une période de quatorze mois et demi, le Gouvernement ayant demandé en 1909 à la Compagnie de ramener la fin de ses exercices au 31 décembre au lieu du 12 octobre comme cela existait jusqu'alors.

En ce qui a trait au gaz et à l'électricité, le rapport mentionne que la prorogation des concessions a permis d'étendre les réseaux de canalisations et cette mesure a eu pour effet une augmentation dans les ventes, tant pour le gaz que pour l'électricité.

C'est ainsi qu'au cours de l'exercice, le nombre des abonnés est passé, pour le gaz, de 1.034 à 1.105, et, pour l'électricité, de 1.123 à 1.404.

Il a été vendu : 968.021 mètres cubes de gaz contre 903.447 mètres cubes en 1909 et 879.263 kilowattheures d'électricité contre 709.635 kilowattheures en 1909. On a vendu, en outre, 263.377 kilowattheures de courant à haute tension pour la grosse force motrice.

Vers la fin de l'année, la Compagnie a commencé la location d'appareils pour la cuisine et le chauffage au gaz, et le conseil espère que cette branche, dont le développement a toute son attention, donnera des résultats satisfaisants. Les avantages du moteur électrique commencent à être très appréciés et, d'ici peu, il n'existera plus guère, à Tunis, de moteurs à pétrole dans la petite industrie.

Pour ces diverses raisons, la Compagnie espère retrouver, dans l'augmentation de la consommation, une compensation aux diminutions de recettes qui sont la conséquence de l'abaissement des tarifs.

La durée de la société se trouvant assurée, le conseil a jugé qu'il y avait lieu de se préoccuper de la situation du personnel, et, d'accord avec lui, il a été constituée une caisse de prévoyance qui fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1911. Cette caisse est alimentée par une retenue de 5 % sur les salaires des participants et par un versement de même importance fait par la société. À l'occasion de la création de cette caisse, le conseil a alloué à cette institution une somme de 100.000 francs qui a été prélevée sur le compte de profits et pertes.

\*  
\* \* \*

Les deux derniers bilans se comparent de manière suivante (au 31 décembre) :

	1909	1910
<b>ACTIF</b>		
Eau, premier établissement.	11.706 815 72	11.795 629 17
Gaz Tunis, prem. étab.	1.496.459 64	1.496.459 64
Gaz La Goulette, p. étab.	179.278 70	179.278 70
Élect. Tunis, prem. étab.	1.427 780 23	1.426.780 23
Immeuble social	196.201 79	196.201 79
Oblig. 4 % nouv. à la souche	1.459.000 00	1.190.500 00
Prim. sur oblig. anc.	50.792 64	49.428 79
Prim. sur oblig. nouv.	391 797 20	389.008 85
Caisse et banques	1.084.521 05	918.273 50
Compteurs à gaz en loc.	22.768 36	23.060 18
Compt. électr. en local	41.999 92	55 890 26
Compt. à eau en local	145.501 66	149.815 15
Magasins et stocks	236.446 88	384 321 16
Débiteurs divers	228.844 78	310.302 23
	<u>18.668.208 55</u>	<u>18.738 315 75</u>
<b>PASSIF</b>		
Capital-actions et amortissement du capital	3.000.000 00	3.000.000 00
Oblig. 4 % anciennes	1.471.000 00	1.431 500 00
Oblig. 4 % anc. amorties	461.466 39	499 605 54
Oblig. 4 % nouvelles	10.637.500 00	10 348.500 00
Oblig. 4 % nouv. amor.	1.224.149 32	1.460.603 92
Réserve statutaire	300.000 00	300.000 00

Act. et oblig. à remb.	50.451 00	47.952 00
Coupons à payer	142 125 35	145.098 80
Impôts sur titres	10.973 40	10.779 45
Créditeurs divers	760.501 54	982.268 95
Comptes d'ordre	50.081 50	10.000 00
Profits et pertes :		
Solde reporté	166.782 32	192.957 05
Bénéfice de l'exercice	393.177 73	359.051 04
	<u>18.668.208 55</u>	<u>18.738 315 75</u>

Le compte de premier établissement Eau est en augmentation de 88.813 45, montant de travaux neufs exécutés pour le compte du gouvernement tunisien et devant entrer dans le compte de Régie. La légère diminution du compte de premier établissement Électricité est due au remboursement d'un cautionnement.

Les autres variations du bilan s'expliquent d'elles-mêmes : c'est ainsi que le compte obligations 4 % nouvelles à la souche est en diminution de 268.500 fr. par suite de la vente d'un certain nombre d'obligations.

Les disponibilités sont en diminution de 166.247 75, mais il y a lieu de remarquer que le solde du compte de Régie, soit 384.321 16, n'a été payé qu'en janvier dernier. Cette somme est venue par suite augmenter les disponibilités.

Au Passif, les divers emprunts ont diminué par le jeu régulier de l'amortissement de 328.500 fr. Quant au capital-actions, il a diminué de 64.000 francs par suite de l'amortissement de 128 actions.

Aucune nomination d'administrateurs ne figurait à l'ordre du jour. L'assemblée, après avoir approuvé les comptes, a décidé la réélection des mêmes commissaires aux comptes que l'an dernier.

---

GAZ ET EAUX DE TUNIS  
(*Le Journal des chemins de fer*, 20 mai 1911, p. 474)

La comparaison faite plus loin des comptes de 1908-1909 et de 1910 en simplement documentaire. La Compagnie du gaz et régie co-intéressée des eaux de Tunis avait pour habitude de clore son exercice social le 12 octobre de chaque année. D'accord avec le gouvernement tunisien, elle a décidé, en 1909, de reporter la clôture des comptes au 31 décembre. L'exercice 1908-1909 a donc duré exceptionnellement du 12 octobre 1908 au 31 décembre 1909, soit 14 mois 1/2. L'exercice 1910 a duré les 12 mois de la même année. Il importait de faire cette remarque avant d'entrer dans le détail des chiffres.

Les trois branches de l'exploitation — eau, gaz, électricité — ont donné, eu égard aux diverses circonstances qui ont influencé l'exercice, des résultats satisfaisants.

L'hiver 1909-1910 ayant été particulièrement sec, l'eau a fait défaut dès le mois de juin 1910 et la consommation fut limitée jusqu'à fin décembre. Aussi la quantité d'eau vendue ne s'est élevée qu'à 1 million 964.108 mètres cubes, notablement inférieure à celle de l'exercice précédent.

.....

---

*Annuaire Desfossés* 1912, p. 513 :

Administrateurs : MM. S. Propper, Hackenberger, J. Lecoq, Dupasseur, J. Siegler.

---

*Dictionnaire illustré de la Tunisie, 1912*

DUBOS (Henri), 1829, chev. de la Légion d'honneur, gr. off. du Nichan Iftikhar, chev. de l'ordre de Léopold, ingénieur principal de la. Compagnie Bône-Guelma. 1877. En 1870, M. Dubos était conducteur des Ponts et chaussées, et en cette qualité commandait, comme capitaine auxiliaire, une batterie d'artillerie. C'est à Champigny qu'il fut fait chevalier de la Légion d'honneur. De 1870 à 1877, il fut attaché aux grands travaux de la Seine, sous les ordres de M. le sénateur [J.-B.] Krantz. vice-président de la municipalité de Tunis, de 1883 à 1888, son passage aux affaires de la ville a été marqué par d'importantes améliorations. Le quartier européen est presque entièrement son œuvre. C'est à lui que la ville de Tunis doit l'avenue de la Marine devenue avenue Jules-Ferry, et ses plantations, [le gaz](#), [l'eau](#) et le déplacement du cimetière.

On a donné son nom à un faubourg de Tunis : Dubosville.

Il est mort à Rades, le 4 décembre 1894

MOUCHARD (Louis-Marie-Lucien-Vicor), 13 déc. 1871, Elbeul (S.-Inf.), off. l'Académie, chev. du Mérite agricole, comm. du Nichan-Iftikhar. Directeur de la Cie du Gaz et des Eaux de Tunis, 4 rue Es-Sadikia, Tunis. 30 avril 1896. Études : École Polytechnique. Succès : sous-lieutenant du génie, 91-92; élève ingénieur des Postes et télégraphes, 92-94 ; ingénieur des Postes et télégraphes à Marseille 94-96 ; ingénieur de l'Office postal tunisien, 1896-1906.

POULY (Pierre), 9 déc. 1864, Gennolles (S.-et-Loire), Médaille militaire, chev. du Nichan-Iftikhar. Comptable à la Cie du Gaz et des Eaux de Tunis. 4 nov. 1885. Études : École normale d'instituteurs de Villefranche-sur-Saône (Rhône) ; Certificat d'études primaires ; brevet élémentaire d'instituteur. Adjudant, au 9<sup>e</sup> bataillon territorial de zouaves. V.-prés. de la section des médaillés militaires de France à Tunis.

---

*(Le Temps, 11 mars 1912)*

Les Tramways de Tunis\* n'ont pas varié à 125. Si les recettes des voitures ont subi du chef du boycottage une certaine diminution, cette diminution a été compensée par le développement de la vente d'électricité, notamment à la Compagnie du gaz de Tunis.

---

Gaz et eaux de Tunis  
*(Le Journal des finances, 4 mai 1912)*

Pendant l'exercice 1911, le produit des exploitations s'est élevé à 1.489.126 fr. 12, en augmentation importante sur l'exercice précédent, qui atteignait 1.134.988 fr. 67.

En tenant compte des intérêts et agios, mais déduction faite des diverses charges financières, il reste un bénéfice net de 444.094 fr. 98, contre 359.051 fr. 04. Report de l'exercice antérieur compris, le solde disponible ressort à 646.94-8 fr. 17, en augmentation de 94.940 fr. 08 sur celui de l'exercice précédent.

Nous croyons savoir qu'il sera proposé à l'assemblée du 8 mai prochain, la répartition d'un dividende de 55 francs par action de capital et de 30 francs par action de jouissance contre 50 et 25 francs respectivement l'an dernier.

COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE COINTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(Cote de la Bourse et de la banque, 11 mai 1912)

En 1911, un nouveau développement du chiffre d'affaires de la Compagnie du Gaz et Régie cointéressée des Eaux de Tunis est venu effacer le manque à gagner résultant pour la Compagnie de l'abaissement de ses tarifs de vente du gaz et de l'électricité, conséquence de la prolongation des concessions jusqu'en décembre 1956.

Les ventes d'eau, de gaz et d'électricité en 1911 ont été en nouvel accroissement, et le bénéfice d'exploitation de l'exercice a atteint 1 million 351.120 53 contre 1.131.988 67 en 1910 et 1.178.165 15 en 1909.

Bien qu'il ait été effectué cette année, avant inventaire, un prélèvement de 100.000 francs en faveur du compte Provision pour amortissement, le bénéfice net ressort à 444.094 98 contre 359.051 04.

Les comptes de profits et pertes des deux derniers exercices se comparent comme suit :

	1910	1911
CHARGES		
Frais généraux	67.983 50	64.995 35
Impôts sur titres	9.701 65	7.263 55
Coupons d'oblig. 4 % anc	57.660 00	56.030 00
Oblig. 4 % anc. à remb	40.500 00	41.000 00
Coup. d'oblig. 4 % nouv.	369.890 00	383.000 00
Oblig, 4 % nouv. à remb.	247.000 00	266.500 00
Caisse de prévoyance	10.000 00	10.000 00
Provision pour amortis.	—	100.000 00
Total des charges	<u>802.735 15</u>	<u>928.788 90</u>
PRODUITS		
Bénéfices d'exploitation	1.134.088 67	1.354.120 33.
Intérêts et agios	26.797 52	18.763 33
Total des produits	<u>1.161.786 19</u>	<u>1.372.883 88</u>
Rappel des charges	802.735 15	928 788 90
Bénéfices nets	359.051 04	444.094 98
Solde reporté	192.957 05	202.853 19
Solde disponible	<u>552.008 09</u>	<u>646.948 17</u>

Cette augmentation de bénéfices a permis à l'assemblée du 8 courant d'élever le dividende des actions de capital de 50 à 55 fr. et celui des actions de jouissance de 25 à

30 fr., tout en affectant 100.000 fr. au Fonds de Prévoyance. Le bénéfice disponible de l'exercice a reçu l'affectation suivante, comparaison faite avec 1910 :

	1910	1911
Amortissement du capital	51.500 00	54.000 00
Conseil	18.485 10	26.997 00
Direction	6.469 80	12.148 65
Dividende aux actions	272.700 00	300.125 00
Fonds de prévoyance	—	100.000 00
Report à nouveau	202.853 19	153.677 52
	<u>552.008 09</u>	<u>646.948 17</u>

Sur le dividende de 55 fr., un acompte de 10 fr. ayant été distribué le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le soldé de 45 fr. sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Les actions de jouissance recevront, à cette date, 30 fr.

\*  
\* \* \*

En ce qui a trait à la régie cointéressée des eaux, le rapport du conseil mentionne que pendant l'année 1911 le débit des sources a toujours été supérieur aux besoins ; mais l'insuffisance de l'aqueduc a obligé la société à serrer les vannes pendant la nuit au cours des mois de forte chaleur.

Il a été vendu 2.353.294 mètres cubes contre 1.964.108 l'année précédente et les recettes ont augmenté de plus de 100.000 fr. La part de la Compagnie dans cette augmentation n'est que de 12 %, le surplus revenant au gouvernement.

Les travaux de pose de la conduite en fonte destinée au doublement des anciens aqueducs entre Djebel Oust et Tunis, commencés en juillet, se poursuivent et ils seront terminés dans le courant de l'exercice actuel. Ceux de la conduite en ciment armé entre Moghrane et Djebel Oust ont été adjugés au commencement de l'année. Enfin, le remplacement de la vieille conduite des Citernes de Carthage est en cours.

Le compte de régie pour l'exercice 1911 s'est élevé à 936.542 91.

Les dépenses au 31 décembre pour les travaux en cours de doublement des aqueducs s'élèvent à 750.927 07. Ce compte sera réglé après achèvement et réception des travaux.

En ce qui concerne le gaz et l'électricité, le rapport indique que, de 1910 à 1911, le nombre des abonnés est passé, pour le gaz, de 1.105 à 1.765, soit une augmentation de 660 abonnés et pour l'électricité, de 1.101 à 1.671, soit 270 abonnés en plus.

La forte augmentation du nombre des abonnés au gaz provient en grande partie de la décision prise par la société de donner en location des fourneaux à gaz ainsi que les branchements et colonnes montantes.

Il a été vendu 1.087.619 mètres cubes de gaz contre 968.021 en 1910 et 957.910 kilowatt-heures d'électricité contre 811.263 en 1910.

Les deux derniers bilans se comparent de la manière suivante (31 décembre) :

	1910	1911
ACTIF		



Eau, premier établissement	11.795.629 17	12.057.910 67
Gaz Tunis, prem. étab.	1.496 459 64	1.574.471 82
Gaz La Goulette, p. étab.	179.278 70	179.278 70
Elect. Tunis, prem. étab.	1.426.780 23	1.544.280 20
Immeuble social	196.201 79	196.201 79
Oblig. 4 % nouv. à la souche	1.190.500 00	669.000 00
Prim. sur oblig. anc	49.428 79	48.013 09
Prim. sur oblig. nouv.	389.008 85	403.916 45
Caisse et banques	918.273 50	399.534 15
Compteurs à gaz en loc.	23.060 18	
Compt. électr. en locat.	55 890 26	560.208 94
Compt. à eau en locat.	149.815 15	—
Magasins et stocks	173.366 10	167.951 95
Débiteurs divers	310.302 23	281.530 81
Gouvernement tunisien, solde du compte de régie	354.321 16	275.586 86
Eau, travaux neufs en cours	—	750.927 07
	<u>18.738.315 75</u>	<u>19.108.812 50</u>
<b>PASSIF</b>		
Capital-actions et amortissement du capital	3.000.000 00	3.000.000 00
Oblig. 4 % anciennes	1 431.500 00	1 390 500 00
Oblig. 4 % anc. amorties	499.605 54	539 180 84
Oblig. 4 % nouvelles	10.348.500 00	1.048.000 00
Obi. 4 % nouv. amort.	1.460.603 92	1.715.632 07
Réserve statutaire	300.000 00	300.000 00
Actions et oblig. à remb.	47 952 00	43.957 00
Coupons à payer	115.098 80	146.525 25
Impôts sur titres	10 779 15	10.051 00
Provision pour amortis.	—	266.611 31
Créditeurs divers	932 268 95	1.001. HH) 36
Comptes d'ordre	10.000 00	—
Profits et pertes :		
Solde reporté	192.957 05	202.853 00
Bénéfice de l'exercice	359.051 04	444.094 98
	<u>18.738 315 75</u>	<u>19.108.812 50</u>

Le compte Eau Premier Etablissement présente une augmentation de 262.281 francs 50. montant des travaux neufs exécutés pour le compte du gouvernement tunisien compris dans le compte de régie pour l'exercice.

Le compte Gaz Tunis Premier Etablissement est en augmentation de 78.012 18 représentant le coût d'une nouvelle salle d'épuration, construction et matériel, et le prix des colonnes montantes, branchements et nouvelles canalisations installés au cours de l'exercice.

Le compte Électricité Tunis Premier Etablissement est en augmentation de 117.499 97, coût des constructions et du matériel nécessaires pour les nouvelles installations faites en vue de l'utilisation de l'énergie électrique achetée à la Compagnie des Tramways ainsi que de l'extension du réseau.

Les compteurs et appareils figurent pour 560.208 fr. 94. Cette somme représente la valeur réelle, d'après inventaire, de tous les compteurs à eau, gaz ou électriques et appareils à gaz tant en magasin qu'en location. Par contre, au passif, figure au compte Provision pour amortissement la somme de 266.611 fr. 31. Quoique cette somme ne soit pas spécialement affectée à l'amortissement des compteurs et appareils en location, elle doit cependant, tout au moins, pour une partie y faire face, ce matériel devant, en fin de concession, avoir une faible valeur.

Les disponibilités ont diminué par suite des dépenses engagées pour les travaux de doublement des aqueducs, et de plus, le conseil a mis en circulation une partie des obligations encore à la souche.

En outre, suivant l'autorisation qui lui a été donnée, le conseil va créer 6.000 obligations nouvelles numéros 28.001 à 34.000, qu'il mettra en circulation au fur et à mesure des besoins de la société.

---

TUNISIE  
La vie économique  
(*Les Annales coloniales*, 2 janvier 1913)

Un nouveau projet pour l'alimentation de Tunis en eau potable est actuellement à l'étude.

Ce projet consiste à établir, au moyen d'un barrage, un grand réservoir pouvant conserver près de onze millions de mètres cubes d'eau, à Hammam-Zriba.

---

MARIAGE  
Robert Flury-Hérard  
Marguerite Hackenberger  
(*Le Figaro*, 31 janvier 1913)

Le mariage de M. Robert Flury-Hérard, fils de M. Flury-Hérard, le distingué banquier, chevalier de la Légion d'honneur, et de madame née de Louvières, avec M<sup>lle</sup> Marguerite Hackenberger, fille de M. et M<sup>me</sup> Paul Hackenberger, a été célébré, hier, en l'église Saint-Augustin.

Les témoins étaient, pour le marié : le général Dulac et M. Max Flury-Hérard ; pour la mariée : M<sup>lle</sup> Durand et M. Faure.

La quête a été faite par M<sup>lles</sup> Flury-Hérard, Yvonne et Violette Hackenberger et Antoinette d'Aueroche, qu'accompagnaient MM. O. de la Sablière, de Saint-Pierre, B. Flury-Hérard et Pierre Lehideux.

---

(Cote de la Bourse et de la banque, 21 août 1913)

Au cours de l'exercice 1912, le développement du chiffre d'affaires de la Compagnie du Gaz et Régie coïntéressée des Eaux de Tunis s'est poursuivi ; les ventes d'eau, de gaz et d'électricité se sont de nouveau accrues et les résultats de l'exercice écoulé sont supérieurs aux précédents.

Les produits bruts d'exploitation se sont élevés, en effet, à 1.597.813 51 contre 1.189.126 12 ; déduction faite des charges financières et des amortissements, le bénéfice net de l'exercice ressort à 471.025 39 contre 444.091 98 en 1911.

Voici comment se comparent les résultats des deux derniers exercices :

	1911	1912
CHARGES		
Frais généraux	181.237 59	196.825 22
Impôts sur titres	7.263 55	3.142 90
Coupons d'oblig. 4 % anc.	56.030 00	54.370 00
Oblig. 4 % anc. à remb.	41.000 00	43.500 00.
Coup. d'oblig. 4 % nouv.	383.000 00	405.450 00
Oblig. 4 % nouv. à remb.	260.500 00	313.500 00
Caisse de prévoyance	10.000 00	10.000 00.
Provision pour amortissement	100.000 00	100.000 00
Total des charge	<u>1.045.031 14</u>	<u>1.126.788 12</u>
PRODUITS		
Exploitation Gaz de Tunis	190.987 87	260.089 90
Élect. de Tunis	342.831 99	311.697 32
Exploitations diverses	935.306 26	1.026.026 61
Total des produits	<u>1.489.120 12</u>	<u>1. 597.813 51</u>
Rappel des charges	1.045.031 14	1.126.788 12
Bénéfices nets	414.094 98	471.025 39
Reports antérieurs	202.853 19	153.677 52
Soldes disponibles	<u>646.948 17</u>	<u>624.702 91</u>

Les dividendes ont été maintenus à leurs chiffres antérieurs de 55 fr. par action de capital et 30 fr. par action de jouissance, et le solde disponible de l'exercice a reçu l'affectation suivante, comparaison faite avec 1911 ;

	1911	1912
Amortissement du capital	51.000 00	56.500 00
Conseil	26.997 00	29.710 00
Direction	2 148 65	13.369 50

Dividende aux actions	300.125 00	297.425 00
Fonds de prévoyance	100 000 00	100.000 00
Report à nouveau	153 677 52	127.698 41
	<u>646.948 17</u>	<u>624 702 91</u>

La répartition du dividende aux actions exige cette année un décaissement moins important que précédemment par suite de l'amortissement régulier du capital-actions. Un acompte de 10 fr. par action de capital ayant été payé le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le solde, soit 45 fr. par action, est payable depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, ainsi que le dividende des actions de jouissance.

\*  
\* \* \*

En ce qui concerne l'exploitation du service des eaux, le rapport du conseil d'administration soumis à l'assemblée du 9 avril dernier, mentionne que le débit des sources de Zaghouan, de Djouggar el du Bargou a toujours été suffisant en 1912 pour assurer la distribution presque continue, mais que celui des sources de Grombalia est descendu très bas, et les localités qu'elles alimentent ont eu à souffrir d'une pénurie intense. Les effets s'en sont fait sentir principalement à Hammam-Lif, l'administration n'ayant pas encore fait exécuter le projet présenté par la Société pour le renforcement de la canalisation, permettant d'alimenter cette localité en eau de Zaghouan. La raison en est que des recherches de nouvelles sources sont en cours dans la région de Grombalia.

La quantité d'eau vendue a atteint 2.594.234 mètres cubes contre 2.353.294 en 1911, soit une augmentation de plus de 10 %. Les recettes ont naturellement suivi la même progression. Le nombre totale d'abonnés est de 6.627, en augmentation de 147 sur le chiffre de l'an dernier.

La nouvelle conduite en fonte posée pour doublement des anciens aqueducs entre Djebel-Oust et Bou-Nouara, 27 kilomètres environ, est terminée. Celle en ciment armé entre la jonction du Bargou et Djeibe-Oust est en cours, l'entrepreneur est en retard mais le Conseil espère néanmoins qu'elle sera achevée pour cet été.

L'ensemble de ces travaux s'élevait au 31 décembre dernier à 1.773.541 40. Une partie importante de cette somme entrera dans le compte de Régie de l'exercice 1913.

La nouvelle conduite des citernes de Carthage a été mise en service ; enfin, un projet pour la construction de réservoirs et l'amélioration de la distribution à Tunis et dans la banlieue a été remis par la Société à l'administration.

En ce qui a trait aux services du gaz et de l'électricité, le rapport indique que le nombre des abonnés est passé pour le gaz de 1.765 à 2.510, en augmentation de 746, et pour l'électricité de 1.674 à 2.054, soit 380 abonnés en plus.

La société a vendu 1.457.663 mètres cubes de gaz contre 1.087.619 mètres cubes en 1911, soit en plus 370.041 mètres cubes et, pour l'électricité 1 million 267.039 kilowatts-heure contre 957.84(1 kilowatts-heure en 1911, ce qui représente une augmentation de 509.099 kilowatts-heure.

Par suite du développement de la consommation du gaz, les installations sont devenues insuffisantes et la société a préparé un projet complet d'extension. Dès cette année, on va construire un nouveau gazomètre de 6.000 mètres cubes et doubler la salle d'épuration.

La société a mis en vigueur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1912, son contrat pour la fourniture intégrale du courant par la Compagnie des Tramways. Elle a obtenu de la

municipalité de La Goulette la prolongation de sa concession du gaz. jusqu'au 31 décembre 1956. Elle aura ainsi la même durée que celle de Tunis.

Par contre, elle a consenti à abaisser le prix du mètre cube à 30 centimes tant pour la ville que pour les particuliers.

En outre, cette municipalité l'a autorisée à distribuer l'électricité jusqu'en 1936. Aussi, la société prend-elle ses dispositions afin de réaliser, avant l'été prochain, les installations nécessaires pour vendre le courant qui lui sera fourni par la Compagnie des Tramways.

\*  
\* \* \*

Le bilan arrêté au 31 décembre 1912 se juxtapose au précédent de la façon suivante (31 décembre) :

	1911	1912
ACTIF		
Eau, 1 <sup>er</sup> établ.	12.057.910 67	12.134.771 39
Gaz Tunis, 1 <sup>er</sup> établ.	1.574.471 82	1.665.643 37
Gaz La Goulette 1 <sup>er</sup> établ.	179.278 70	179.412 31
Elect. Tunis, 1 <sup>er</sup> établ.	1.544.280 20	1.658.689 86
Immeuble social	196.201 79	200.000 00
Oblig. 4 %, nouv. à la souche	669.000 00	2.586.000 00
Primes sur oblig. anc.	48.013 09	46.7,62 89
Primes sur oblig. nouv.	403 916 15	468.417 90
Caisses et banques	399 534 15	279.671 22
Compteurs et appareils	560.208 94	655.515 13
Magasins et stocks	167.951 95	240.143 18
Débiteurs divers	281.580 81	367 288 44
Gouvernement tunisien solde du compte de régie	275 586 86	32 433 04
Eau, travaux neufs en cours	750.927 07	1.773 344 40
	<u>19.108.812 50</u>	<u>22.283 142 12</u>
PASSIF		
Capital-actions et amortissement du capital	3.000.000 00	3.000.000 00
Oblig. 4 % anciennes	1.390.500 00	1.343 500 00
Oblig. 4 % anc. amorties	539 186 84	579.736 61
Oblig 4 % nouvelles	1.048 000 00	12 734 500 00
Oblig. 4 % nouv. amort.	1.715.632 07	1.898.886 32
Réserve statutaire	300.000 00	300.000 00
Actions et oblig. à remb.	43 957 00	53 946 00
Coupons à payer	146 525 25	153.757 05
Impôts sur titres	10.051 50	9.370 30

Provision pour amortis.	266.611 31	400.569 17
Créditeurs divers	1.001.400 36	984 674 73
Fonds de prévoyance	—	100.000 00
Profits et pertes :		
Solde reporté	202.853 19	153.677 52
Bénéfice de l'exercice	444.094 98	471 025 39
	19.108 812 50	22.289.143 12

Le compte Eau premier établissement est en augmentation de 76.860 72, montant des travaux neufs exécutés pour le compte du gouvernement compris dans le compte de Régie de l'exercice.

Le compte Gaz Tunis premier établissement est en augmentation de 91.171 55, représentant le coût des nouvelles canalisations, branchements et colonnes montantes installés pendant l'exercice.

Le compte Gaz La Goulette premier établissement est en augmentation de 163 60, représentant le montant des travaux neufs exécutés pendant l'année.

Le compte Electricité Tunis premier établissement est en augmentation de 114.409 66, comprenant l'extension du réseau et l'aménagement de nouveaux postes de transformation.

L'immeuble social a été remanié et agrandi notablement, la place manquant pour installer le personnel supplémentaire qu'exige le développement des affaires. Une partie de ces dépenses a été amortie et le compte Immeuble social ne présente au bilan qu'une faible augmentation.

Conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée, le conseil a émis, au cours de l'exercice, 6.000 obligations nouvelles numéros 28001 à 34000, jouissance avril-octobre. Une partie en a été réalisée et il en restait à la souche, au 31 décembre dernier, 5.172, représentant 2 millions 586.000 fr.

Le compte Compteurs et appareils est en augmentation de 95.303 fr. 19, ce qui s'explique, les abonnés étant beaucoup plus nombreux.

Le compte Magasins et stocks s'élève à 240.143 fr. 18. Cette somme représente la valeur du charbon et des approvisionnements en magasin : fonte, robinetterie, tuyauterie, etc.

Compagnie du gaz et régie des eaux de Tunis  
(*Les Annales coloniales*, 28 mai 1914)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 13 mai 1914, à 3 h. 30, au siège social, 10, rue de Sèze, sous la présidence de M. S[iegfried] Propper, président du conseil d'administration, assisté des deux plus forts actionnaires présents, MM. Petsche et Warin comme scrutateurs.

M. Hackenberger, administrateur délégué, a donné lecture du rapport du conseil d'administration.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la marche de nos exploitations et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1913 et la répartition des bénéfices.

Régie co-intéressée des eaux. — Les sources ont eu un débit qui nous a permis, pendant toute l'année 1913, d'assurer la distribution dans des conditions suffisantes malgré un été excessivement chaud.

La mise en service de la nouvelle conduite en fonte, doublant les anciens aqueducs entre Djebel-Oast et Bou-Nouara, a permis de recevoir à Tunis près de 18.000 mètres cubes par jour. La consommation maxima journalière a atteint cet été 19.000 mètres cubes, malgré le serrage des vannes pendant la nuit ; et à la fin de l'année, elle était encore de 14.000 mètres cubes.

Nous avons vendu 2.620.264 mètres cubes et le nombre d'abonnés était, au 31 décembre dernier, de 6.815, en augmentation de 218 sur celui de l'année précédente.

La conduite en ciment armé de Mograne à Djebel-Oast a été terminée dans le courant de décembre dernier ; toutefois, elle n'a pas encore été mise en service.

Au cours de l'exercice actuel, nous allons exécuter le projet relatif à l'amélioration de la distribution de la ville d'Hamman-Lif.

Divers projets sont également à l'étude pour la construction de divers réservoirs, l'amélioration de la distribution et l'aménée à Tunis de nouvelles eaux.

Gaz et électricité de Tunis. — Ces deux exploitations ont continué à se développer au cours du dernier exercice.

Pour le gaz, nos abonnés sont passés de 2.510 à 3.339, en augmentation de 829, et pour l'électricité de 2.051 à 2.566, soit en plus : 512 abonnés.

Nous avons vendu 1.781.221 mètres cubes de gaz contre 1.457.663 mètres cubes en 1912, soit en plus 326.558 mètres cubes ; et pour l'électricité 1.395.387 kilowattheures contre 1.267.039 kilowatth., en 1912, ce qui représente une augmentation de 128.318 kilowattheures.

Nous pensions, afin de pouvoir répondre au grand développement du gaz, agrandir notre usine actuelle : mais la résistance du terrain à cet endroit au regard des charges à supporter nous a amenés, après une étude minutieuse, à rechercher un nouveau terrain pour la construction d'une nouvelle usine : et nous avons acquis, près de la porte de Sidi-Abd-Esselem, un terrain d'une superficie de 11.000 mètres carrés à des conditions satisfaisantes.

Nous avons en cours d'exécution dans cette nouvelle usine, un gazomètre de 6.000 mètres cubes ; une salle d'épuration et un atelier de distillation. système Woodall et Duckkam, comprenant deux fours, d'une puissance de 12.000 mètres cubes par vingt-quatre heures.

Nous espérons que notre nouvelle usine sera en état de fonctionner normalement vers la fin de l'année.

Gaz et électricité de La Goulette. — L'abaissement du prix du gaz que nous avons consenti contre une prolongation de notre concession, comme nous l'avons dit l'année dernière, nous a amené de nouveaux abonnés : de 22 en 1912, ils sont passés à 65 en 1913.

Nous avons également commencé à distribuer le courant électrique dans cette localité et nous avons, fin décembre, 54 abonnés, tant pour l'éclairage que pour la force motrice.

Bilan. — Le compte Eau Premier Etablissement est en augmentation de 1.070.811 fr. 33, représentant pour la presque totalité le montant des dépenses occasionnées par la conduite en fonte installée pour le doublement des aqueducs.

Par contre, le compte Eau, Travaux neufs en cours. Doublement des aqueducs est en diminution de 1.127.973 fr. 89. Ce compte présente encore un solde de 315.570 fr. 51 qui comprend principalement des dépenses concernant la conduite en ciment armé et qui n'entreront que dans le compte de Régie de l'exercice en cours.

Le compte Gaz Tunis, Premier Etablissement, est en augmentation de 850.045 fr. 90, dont 207.000 francs environ concernent l'ancienne usine et les nouvelles canalisations et 643.000 mètres, nouvelle salle d'épuration et atelier de distillation.

Le compte Gaz La Goulette, Premier Etablissement, est en augmentation de 13.928 fr. 25, provenant, principalement des nouvelles canalisations.

Le compte Electricité Tunis, Premier Etablissement, est en augmentation de 56.288 fr. 82 par suite du développement du réseau.

Le compte Electricité La Goulette, Premier Etablissement, présente un solde de 17.921 fr. 14 représentant en grande partie le coût de l'installation du réseau.

Le compte Obligations 4 % nouvelles à la souche est en diminution de 1.016.000 francs, par suite des placements effectués au cours de l'exercice.

Compte de Profits et pertes. — Notre exploitation du gaz à Tunis a produit 299.181 fr. 02 contre 200.089 fr. 90 en 1912 ; celle de l'électricité à Tunis 356.666 fr. 65 contre 311.697 fr. en 1912 et nos autres exploitations 1.010.305 fr. 22 contre 1 million 020.026 fr. 01 l'année précédente.

Par contre, le service de nos obligations nouvelles s'est élevé entre intérêts et remboursements à 763.400 fr. contre 718.950 fr. en 1912, par suite du plus grand nombre de titres en circulation, et nos frais généraux ont augmenté un peu, ce qui s'explique étant donné le développement de tous nos services.

Après avoir prélevé comme l'année dernière la somme de 10.000 francs pour allocation à la caisse de prévoyance de notre personnel et doté suffisamment le compte Provision pour amortissement, le compte de Profits et pertes, déduction faite du solde de 127.698 fr. 91 reporté de 1912, présente un solde de 511.152 fr. 91, contre 171.025 fr. 39 en 1912, soit une augmentation de 13.127 fr. 55.

Ces résultats nous permettent de vous proposer la répartition suivante :

Solde du compte de Profits et pertes de l'exercice 1913            514.152 91

5 % sur 4.584 actions : 114.600 00

Amortissement du capital : 59.500 00

174.100 00

340.052 91

10 % au conseil d'administration : 34.005.30

5 % au directeur : 17.002 05

51.007 95

289.044 99

Plus, report de 1912            127.698 11

416.713 10

Dividende : 30 francs sur 6.000 actions 180.000 00

Reste            236.743 40

Nous vous demandons, comme l'année précédente, de prélever sur cette somme celle de 100.000 francs et de la porter au compte fonds de prévoyance. Il restera, par suite, 136.743 fr. 10 à reporter à nouveau.

Si vous approuvez nos propositions, un acompte de 10 francs vous ayant été payé le 1<sup>er</sup> janvier dernier, le solde, soit 45 fr., sera payable le 1<sup>er</sup> juillet prochain, sous déduction de 1 fr. 50 pour impôts.

Les actions de jouissance recevront 30 francs, moins l'impôt de 0 fr. 60.

Émission de nouvelles obligations. — Les travaux que nous demandera probablement le gouvernement tunisien devant entraîner des dépenses supérieures à nos ressources actuelles, nous vous demandons de nous autoriser, conformément à l'article 25 des statuts. de créer et de mettre en circulation, s'il y a lieu, une nouvelle série de 12.000 obligations de 500 fr. valeur nominale, en donnant à votre conseil d'administration le soin de déterminer les conditions d'émission.



Conseil d'administration. — Nous avons eu le vif regret de perdre notre dévoué collègue, M. Éd[ouard] Dupasseur <sup>7</sup>, au mois d'octobre dernier. Nous avons pu hautement apprécier son parfait jugement, son expérience et son dévouement à notre société ; aussi sommes-nous certains que vous déplorerez comme nous la disparition prématurée de notre regretté collègue.

Pour renforcer notre conseil, nous avons nommé comme administrateurs M. [Albert] Petsche, ingénieur en chef des ponts et chaussées [administrateur délégué de la Lyonnaise des eaux (SLEE)], dont le nom est trop connu dans les affaires industrielles comme la nôtre pour qu'il nous soit utile de vous dire le concours précieux qu'il pourra nous apporter, et M. Marcel Durand, fils du fondateur de notre société et depuis de longues années attaché à notre Compagnie. Nous vous demandons, en conséquence, de vouloir bien donner *quitus* de la gestion de M. Ed. Dupasseur et de ratifier la nomination de MM. A. Petsche et Marcel Durand comme administrateurs de notre compagnie.

De plus, les fonctions de votre conseil d'administration prenant fin cette année, vous aurez, conformément à l'article 20 des statuts, à procéder à la nomination de tous vos administrateurs ; nous vous rappelons que ceux sortants sont rééligibles.

Enfin, il vous restera à nommer vos commissaires des comptes pour l'exercice en cours.

M. Michel Propper a procédé ensuite à la lecture du rapport des commissaires aux comptes concluant à l'approbation des comptes tels qu'ils sont présentés.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1913

23.080.225 69

#### COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DOIT	
Frais d'administration	65.052 65
Frais généraux de direction communs aux diverses exploitations	138.239 14
Impôts sur titres	7.751 17
Coupons d'obligations 4 % anciennes	52.620 00
Obligations 4 % anciennes à rembourser	45.000 00
Coupons d'obligations 4 % nouvelles	423.900 00
Obligations 4 % nouvelles à rembourser	339.500 00
Caisse de prévoyance du personnel	10.000 00
Provision pour amortissement	100.000 00
Balance	611.851 35
	<u>1.823.914 31</u>
AVOIR	
Solde reporté de 1912	127.698 11
Produit de l'exploitation du gaz de Tunis	299.184 02
Produit de l'exploitation de l'électricité de Tunis	356.666 66

Produit des autres exploitations	1.040.305 22
	<u>1.823.914 31</u>

## RÉSOLUTIONS

Les résolutions suivantes ont été ensuite mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

### Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires approuve les comptes de l'exercice 1913 et fixe à 55 francs bruts l'intérêt et le dividende.

Un acompte de 10 francs ayant été payé, le solde, soit 45 francs, sera payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, sous déduction des impôts.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale, conformément à l'article 25 des statuts, donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour créer et mettre en circulation, s'il y a lieu, une nouvelle série de 12.000 obligations de 500 francs, valeur nominale, dont il fixera les conditions d'émission.

### Troisième résolution

L'assemblée générale s'associe aux regrets exprimés par le conseil à l'occasion du décès de M. Édouard Dupasseur, et donne *quitus* à sa succession de sa gestion d'administrateur.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale ratifie les nominations de MM. A. Petsche et Marcel Durand en qualité d'administrateurs et conformément à l'article 20 des statuts, réélit administrateurs pour six ans MM. Marcel Durand, Paul Hackenberger, Jacques Lecoq, Albert Petsche, Siegfried Propper, Jean Siegler, étant entendu que leurs fonctions ne finiront qu'à la sixième assemblée générale ordinaire.

### Cinquième résolution

L'assemblée générale donne en tant que de besoin, à ceux des administrateurs qui font en même temps partie d'autres sociétés, les autorisations exigées par la loi du 24 juillet 1867, en raison des affaires qui pourraient être traitées avec les dites sociétés.

### Sixième résolution

L'assemblée générale nomme commissaires des comptes pour l'exercice 1914 MM. de Marcillac et Michel Propper qui acceptent, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, et fixe à 1.000 francs chacun leur rémunération.

---

*Annuaire Desfossés* 1914, p. 561 :

Administrateurs : MM. S. Propper, Hackenberger, J. Lecoq, Dupasseur, J. Siegler, A. Petsche, M. Durand.

---

L'assemblée du 15 courant a voté un dividende de 40 fr. 75 net par action de capital et de 19 francs par action de jouissance.

---

*Annuaire Desfossés* 1917, p. 500 :  
Administrateurs : *idem*.

---

*Annuaire Desfossés* 1920, p. 516 :  
Administrateurs : MM. S. Propper, Hackenberger, J. Lecoq, J. Siegler, A. Petsche, M. Flury-Hérard.

---

1923 (janvier) : CRÉATION DE LA  
SOCIÉTÉ NORD-AFRICAINE D'ÉLECTRICITÉ, GAZ ET EAUX  
opérant à Sfax  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Nord-Af.\\_elec\\_Sfax.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Nord-Af._elec_Sfax.pdf)

---

Courrier de la Tunisie  
La vie économique.  
[Inauguration d'un réservoir en béton armé]  
(*Les Annales coloniales*, 13 mars 1923)

Le 10 mars, en présence de M. Lucien Saint, résident général, a eu lieu l'inauguration du premier des trois réservoirs dont la construction doit assurer une meilleure distribution de l'eau à Tunis, inauguration à laquelle assistaient également M. de Castillon de Saint-Victor, délégué à la Résidence ; M. le commandant Courtot, chef de cabinet militaire ; MM. Mourgnot, directeur général ; Garbe et Favières, directeurs adjoints des travaux publics ; M. Nabonne, directeur des travaux de la Ville ; M. Mouchard, directeur de la Compagnie des Eaux ; M. Pelsoni, entrepreneur ; et le personnel de la Compagnie et de l'entreprise.

M. Lucien Saint a effectué lui-même la première manœuvre de la vanne qui ouvre passage à l'eau venant du siphon de la Rabta.

On sait que ce réservoir d'une contenance de 10.000 mètres cubes est le premier d'une série de trois, dont le second sera construit au Belvédère supérieur et le dernier à la Rabta.

Ces édifications font partie d'un programme d'ensemble élaboré en 1920 selon un plan complètement nouveau.

Depuis 1860, en effet, on s'était borné à étendre le réseau des conduites d'adduction d'eau prévu pour la seule ville arabe de Tunis et l'extension de la ville européenne nécessitait une nouvelle organisation complète.

Cette organisation est commencée depuis deux ans et a déjà comporté l'installation de conduites nouvelles, de travaux d'adductions et d'améliorations dans le système de distribution.

La mise en service du réservoir bas du Belvédère va assurer une meilleure alimentation de la partie nord de la ville basse, du quartier de l'avenue de Paris et des centres avoisinant le Belvédère.

Son action sera complétée par des améliorations intéressant d'autres quartiers dès que les deux autres réservoirs de 5.000 mètres cubes chacun seront à leur tour mis en service.

---

GAZ ET EAUX DE TUNIS  
(*Les Annales coloniales*, 8 juin 1923)

Depuis le 8 juin, les actions de jouissance de la Compagnie du Gaz et Régie co-intéressée des Eaux de Tunis seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant.

---

*Annuaire Desfossés* 1923, p. 566 :  
Administrateurs : *idem*.

---

1925 (avril) : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE TUNISIENNE  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Immobilie\\_tunisienne.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Immobilie_tunisienne.pdf)

---

SOCIÉTÉ DU GAZ ET EAUX DE TUNIS  
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1925)

Les comptes de 1924 se soldent par un bénéfice de 714.111 fr. contre 561.973 fr. précédemment. Le conseil proposera de porter le dividende de 46 à 50 fr. brut.

---

*Annuaire Desfossés* 1925, p. 620 :  
Administrateurs : *idem*.

---

Le manque d'eau potable  
(*Les Annales coloniales*, 14 juin 1926)

La quantité quotidienne d'eau d'alimentation pour-Tunis et sa banlieue commence à diminuer.

La raison en est dans ce fait que, si les pluies ont été assez abondantes dans certaines régions, elles ont manqué cette année dans les régions des sources qui alimentent Tunis.

---

COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
S.A. tunisienne au capital de 3 MF.  
Siège social : Tunis  
Siège adm. : Paris, 10, rue de Sèze  
Registre de commerce : Seine, n° 210.141 B  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1926-1927, p. 366)

Conseil d'administration  
composé de 4 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.

PROPPER (Siegfried), 5, r. St-Georges, Paris ; pdt ;  
HACKENBERGER (Paul), 32, r. La-Boétie, Paris ; adm. délégué ;  
FLURY-HÉRARD (Robert), 19, r. La-Boétie, Paris ;  
LECOQ (Jacques), 25, r. de Boulainvilliers, Paris ;  
PETSCHÉ (Albert), 8, bd Émile-Augier, Paris ;  
SIEGLER (Jean), 11, av. de Boufflers, Paris.

Commissaires aux comptes  
MARCILLAC (de), 78, bd Haussmann, Paris ;  
PROPPER (Michel), 64, av. Pierre-1<sup>er</sup>-de-Serbie, Paris.

---

GAZ ET RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(*Les Annales coloniales*, 30 mai 1927)

L'assemblée générale ordinaire du 11 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1926 se soldant par un bénéfice net de 1.170.506 francs.

Le dividende brut a été fixé à 75 francs, dont le solde est mis en paiement depuis le 15 mai, à raison de net 47 fr. 50.

---

11 août 1927 : Meryem Hackenberger (1904-2001), fille de Paul,  
épouse Paul ECLANCHER

---

Les sources tunisiennes  
(*Les Annales coloniales*, 31 juillet 1928)

La Direction générale des Travaux publics envisage le captage complet des sources de l'Aïn-Bakbaka, à Sidi-bou-Baker.

Ces sources ont été captées partiellement pour l'alimentation en eau de Tunis. Une quantité d'eau suffisante a été laissée dans l'oued pour l'alimentation des habitants de la région et l'abreuvement de leurs bestiaux.

Lorsque le captage de ces sources sera terminé, une fontaine avec un abreuvoir sera installée à Sidi-bou-Baker pour donner satisfaction aux usagers des sources.

---

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'HYGIÈNE, DE L'ASSISTANCE  
ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALES  
Récompenses pour propagande en faveur de  
la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.  
(*JORF*, 26 janvier 1929)

Mention honorable  
Mouchard (Victor), directeur de la Compagnie des gaz et eaux à Tunis.

.....  
Fait à Paris, le 22 janvier 1929.  
LOUIS LOUCHEUR.

---

GAZ ET EAUX DE TUNIS  
(*Le Journal des débats*, 8 décembre 1929)

Le conseil proposera à une assemblée extraordinaire, convoquée pour le 3 janvier prochain, une augmentation de capital qui serait accompagnée d'une distribution des réserves. Rappelons que le capital de la société fixé à 3 millions de francs à l'origine (1889) n'a pas varié depuis.

---

L'archiviste financier  
Gaz et Eaux de Tunis  
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 20 mai 1929)

Les comptes de 1928 viennent d'être approuvés par les actionnaires Le dividende a été maintenu à 125 fr. brut dont le solde de 7 fr. 50 nets est payé actuellement.

---

GAZ ET EAUX DE TUNIS  
(*Le Journal des débats*, 16 janvier 1930)

On annonce que l'augmentation de capital, qui sera proposée à l'assemblée du 27 février, serait de l'ordre de 3 millions. Une partie de la souscription serait couverte par une distribution partielle des réserves qui atteignent actuellement près de 6 millions.

---

COMPAGNIE DU GAZ ET REGIE CO-INTERESSEE DES EAUX DE TUNIS  
(*L'Africain*, 25 avril 1930)

L'assemblée du 27 février a autorisé le conseil à porter le capital de 3 à 12 millions de francs par l'émission, au pair, de 18.000 actions de 500 francs.

---

COMPAGNIE DU GAZ ET REGIE CO-INTERESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(*L'Africain*, 9 mai 1930)

Capital porté de 3 à 12 millions par émission de 18.000 actions nouvelles de 500 francs.

3 actions nouvelles pour 1 action de jouissance ancienne.

Cp. n° 37 représentant du droit.

Jouissance des actions nouvelles : 1<sup>er</sup> janvier 1930.

---

L'alimentation en eau  
(*Les Annales coloniales*, 20 mai 1930)

Le débit des sources alimentant Tunis, qui avait baissé à la suite de la rareté des pluies d'hiver, est maintenant en hausse et il arrive journallement près de 30.000 m<sup>3</sup> d'eau à Tunis.

On vient d'achever la pose de la nouvelle conduite d'eau entre Djebel Ourd et le réservoir de la Manoubia.

Les travaux comportaient la fourniture et la pose sur 14 kilomètres de tuyaux en fonte de 550 millimètres de diamètre et l'exécution de nombreux ouvrages en maçonnerie.

La nouvelle conduite pourra être mise en service prochainement.

Ces travaux ont coûté 14 millions ; la dépense est couverte par un emprunt de la Ville de Tunis, gagé sur le produit de la surtaxe sur le prix de l'eau.

---

COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE CO-INTERESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(*Les Annales coloniales*, 24 mai 1930)

Réunis en assemblée ordinaire, les actionnaires de cette société viennent d'approuver les comptes de l'exercice 1929. Les bénéfices nets ressortent à 1.647.870 francs 85.

Le dividende a été fixé à 100 fr. par action, comme pour l'année précédente, payable sous déduction des impôts à une date qui sera fixée ultérieurement par le conseil d'administration.

---

GAZ ET RÉGIE CO-INTÉRESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(*Les Annales coloniales*, 19 juillet 1930)

L'assemblée extraordinaire qui vient de se tenir a régularisé la récente augmentation du capital social de 9 millions de francs.

---

COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE CO-INTERESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(*Les Annales coloniales*, 19 mars 1931)

On nous confirme que les bénéfices de l'exercice 1930 s'élèvent à 1.715.000 f rancis contre 1.647.000 francs en 1929, après déduction, de l'intérêt statutaire de 5 % et de d'amortissement du capital

Le conseil proposera à la prochaine assemblée la répartition d'un dividende de 50 francs par action, contre 100 francs l'année dernière. Le capital à rémunérer sera cette année de 12 millions au lieu de 3 millions. En conséquence, les actions de capital recevront au total 75 francs et les actions de jouissance 50 francs, sous déduction des impôts.

---

GAZ ET EAUX DE TUNIS  
(*Le Journal des débats*, 25 avril 1931)

Les comptes de 1930 ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 23 avril qui a voté un dividende de 50 francs contre 100 par action de jouissance et de 75 francs par action de capital. Paiement le 15 mai.

---

*Annuaire Desfossés* 1931, p. 542 :  
Administrateurs : MM. S. Propper, Hackenberger, J. Lecoq, A. Petsche, M. Flury-Hérard, G. Magnier.

---

GAZ ET RÉGIE CO-INTERESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(*Le Journal des débats*, 22 avril 1932)

L'assemblée ordinaire tenue le 20 courant a approuvé les comptes de l'exercice 1931, présentant un bénéfice net de 1.893.641 francs. Le dividende a été fixé à 75 francs par action de capital et 50 francs par action de jouissance, payable le 15 mai.

---

(*La Petite Tunisie*, 5 octobre 1932)

Nous apprenons avec un très vif plaisir le mariage de M<sup>lle</sup> Geneviève Mouchard, la charmante fille de M<sup>me</sup> et M. V. Mouchard, le sympathique directeur de la Cie du Gaz et des Eaux de Tunis, avec M. Raoul Steinmann, ingénieur E. L. L. de Nyon, près de Genève. [...]

---

GAZ ET EAUX DE TUNIS  
(*Les Annales coloniales*, 5 novembre 1932)

Les résultats acquis pour l'exercice qui prendra fin le 31 décembre prochain sont sensiblement du même ordre que ceux de 1931 pour la période correspondante. Rappelons que le bénéfice net s'était élevé à 1.899.641 francs et que le dividende avait été fixé à 75 francs par action de capital et à 50 francs par action de jouissance.

---

*Annuaire Desfossés* 1931, p. 570 :  
Administrateurs : *idem*.

---

Mort de M. Albert Petsche  
(*Le Temps*, 3 août 1933)

[...] Ingénieur de la ville de Paris, il entra en 1896 comme directeur à la Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage, dont il fut ensuite nommé administrateur-délégué, puis président du conseil d'administration.

De cette société, M. Albert Petsche avait su faire le pivot autour duquel étaient venues se grouper d'importantes sociétés de gaz et d'électricité. Ses qualités de travail, l'expérience qu'il s'était acquise dans ce domaine l'avaient fait désigner comme vice-président et administrateur-délégué de la Compagnie parisienne de distribution



d'électricité [CPDE], président du Nord-Lumière et de l'Union d'électricité ; administrateur de l'Est parisien, de l'Énergie électrique du Maroc et de l'Énergie électrique du littoral méditerranéen, du [Gaz et de la Régie des eaux de Tunis](#). [...]

---

La mort de M. Mouchard,  
directeur de la Cie du gaz et des eaux de Tunis  
(*La Petite Tunisie*, 21 octobre 1933)

[...] Ramené dans cette Tunisie où il était arrivé en avril 1896 comme ingénieur du service technique à l'Office des postes et télégraphes, il y demeura dix ans et fut appelé ensuite par M. Durand, président de la Cie du gaz et des eaux de Tunis, à la direction de cette société en remplacement de M. Perkins, sujet anglais qui avait assez mauvais caractère et ameutait le public contre la compagnie.

Avec M. Mouchard, changement à vue. Les relations tendues entre le public et la compagnie devinrent aimables, l'eau manquait bien, parfois, au cours de l'été, mais M. Mouchard était si sympathique qu'on passait là-dessus et personne ne lui gardait rancune de ne pas livrer de l'eau qu'il n'avait pas dans ses poches.

Ses obsèques simples et civiles ont eu lieu mercredi matin, au milieu d'une affluence énorme d'amis et de connaissances.

Nous renouvelons à M<sup>me</sup> Mouchard, à ses enfants et à sa famille l'assurance de nos condoléances émues et très attristées.

---

ÉTUDES FINANCIÈRES  
Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage  
(*Le Temps*, 27 novembre 1933)

[...] La Compagnie du gaz et régie co-intéressée des eaux de Tunis a distribué 50 francs par action de jouissance et 75 francs par action de capital de 500 francs. [...]

---

GAZ ET RÉGIE CO-INTERESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(*Le Journal des débats*, 11 janvier 1934)

Les résultats de l'exercice 1933 ne s'écarteraient pas de ceux du précédent exercice, lesquels s'étaient traduits par un bénéfice de 1 million 914.163 francs qui avait donné lieu à la distribution d'un dividende de 75 francs par action de capital et 56 francs par action de jouissance.

---

GAZ ET RÉGIE CO-INTERESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(*Le Journal des débats*, 8 février 1935)

La concession du service des eaux, qui expirait le 31 décembre dernier, a été renouvelée

---

Échos et nouvelles  
À LA CIE DU GAZ ET DES EAUX DE TUNIS  
(*La Petite Tunisie*, 5 juin 1935)

Nous avons appris que M. Hackenberger, l'éminent et sympathique créateur d'Hammam-Lif, président de la Cie du Gaz et des Eaux de Tunis, est de passage à Tunis où il est venu, comme chaque année, inspecter ses services.

Nous lui adressons nos meilleurs et bons vœux de séjour parmi nous.

---

*Annuaire Desfossés* 1937, p. 1878 :

Administrateurs : P. Hackenberger, J Lecoq, M. Flury-Hérard, H. Hackenberger., J. Thuillier, J. Mancy, M. Propper.

Commissaires des comptes : R. Wilhelm, G. de Pardieu.

---

*Annuaire industriel*, 1938 [antérieur à 1936] :

GAZ et RÉGIE CO-INTÉRESSÉE des EAUX de TUNIS (Cie du), Siège adm. : 10, r. de Sèze, Paris, 9<sup>e</sup>. T. Gut. 12-04. Siège soc. : à Tunis. Soc. an. tunisienne cap. 3.000.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. S[iegfried] Propper [+ déc. 1936] ; Adm.-dél. : M. P. Hackenberger.

Éclairage au gaz et à l'électricité de Tunis. Éclairage au gaz de La Goulette. Régie des eaux. (50974).

---

Rationnement de l'eau à Tunis  
(*Les Annales coloniales*, 3 janvier 1938)

La faible quantité d'eau tombée sur la Tunisie pendant l'hiver 1936-37 et l'anormale sécheresse du dernier automne ont provoqué une diminution considérable du débit des sources qui alimentent la ville. Le barrage réservé ne s'est pas rempli et est à son niveau le plus bas. Pour récupérer un peu plus de liquide et éviter le gaspillage, la fermeture des vannes pendant la nuit vient d'être décidée.

C'est la première fois, depuis de longues années, qu'une semblable situation est constatée.

---

Le manque d'eau à Tunis  
(*Les Annales coloniales*, 11 avril 1938)

En décembre, nous signalions que la distribution de l'eau était pour la première fois depuis de longues années rationnée à Tunis. La raison : faible débit des sources alimentant la Ville.

Cette mesure, qui ne devait être que provisoire, semble devoir devenir définitive car les conduites d'eau sont toujours fermées de 14 h. à 16 h.

En période d'hiver, cet inconvénient était relativement supportable, mais l'approche des chaleurs l'aggrave considérablement, faisant craindre la venue d'épidémies.

La population s'inquiète. Elle réclame les travaux prévus, attendus depuis bien longtemps.

---

GAZ ET RÉGIE CO-INTERESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(*Le Temps*, 28 avril 1938)

Le dividende sera maintenu à 50 francs par action.

---

GAZ ET RÉGIE CO-INTERESSÉE DES EAUX DE TUNIS  
(*Le Journal des débats*, 19 mai 1938)  
(*Le Temps*, 19 mai 1938)

Le conseil a décidé de procéder à une augmentation de capital (actuellement de 12 millions), par création d'actions à souscrire en numéraire.

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 25 mai à Tunis, à l'effet de statuer sur cette opération.

---

Pluies abondantes dans le centre  
(*Les Annales coloniales*, 14 février 1939)

Les pluies abondantes de ces derniers jours ont sauvé les récoltes très compromises dans le centre, en raison de la sécheresse jusque-là persistante.

Ces pluies ont, en même temps, coupé la route de Kairouan et donné plus de 5 millions de mètres cubes d'eau au barrage de l'oued El Kebir qui était presque à sec, et amélioré la distribution d'eau à Tunis, où, depuis plusieurs mois, elle était mal assurée.

---

*Annuaire Desfossés* 1940, p. 1494 :

Administrateurs : P. Hackenberger, J Lecoq, M. Flury-Hérard, H. Hackenberger., J. Thuillier, J. Mancy.

Commissaires des comptes : R. Wilhelm, G. de Pardieu.

---

NÉCROLOGIE

Paul Hackenberger

(*Le Temps*, 3 mars 1940)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Paul Hackenberger, président de la Compagnie du gaz et régie et co-intéressée dès Eaux de Tunis, décédé le 27 février, muni des sacrements de l'Eglise, à l'âge de 80 ans.

Selon sa volonté formelle, ses obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

De la part de M<sup>me</sup> Hackenberger, de M. Hubert Hackenberger, de M. et M<sup>me</sup> R. Flury-Hérard, de M<sup>lle</sup> Hackenberger, de M. et M<sup>me</sup> Ph. du Boys, de M. et M<sup>me</sup> Paul Eclancher et de ses petits-enfants. Le présent avis tient lieu de faire-part.

---



Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
COMPAGNIE DU GAZ ET RÉGIE CO-INTÉRESSÉE  
DES  
EAUX DE TUNIS  
Société anonyme tunisienne  
formée suivant acte en date du 20 novembre 1884  
et constituée par délibération des 22 et 31 janvier 1885

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel tunisien*  
du 24 janvier 1942

Capital social : quarante-huit millions de francs  
divisé en 96.000 actions de 500 fr.

ACTION DE CINQ CENT FRANCS  
au porteur  
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Robert Flury-Hérard

Un administrateur (à droite) : Hackenberger ?

Impr. E. Desfossés, Paris

*Annuaire Desfossés* 1945, p. 1518 :  
Administrateurs : M. Flury-Hérard, pdt ; Bonfils [et] du Boys, adm.-dir. ;  
Hackenberger, Lecoq, Thuillier.  
Commissaires des comptes : R. Wilhelm, G. de Pardieu.

*Annuaire Desfossés* 1948, p. 1665 :  
Administrateurs : M. Flury-Hérard, pdt ; P. du Boys et Bonfils, adm.-dir. ; Eclancher, J. Lecoq, Thuillier.  
Commissaires des comptes : R. Wilhelm, L. Aguesse.

---

AEC 1951-927 — Société immobilière au Maroc, 10, rue de Sèze, PARIS (8<sup>e</sup>).  
Capital. — Société anon., fondée le 26 décembre 1905, 12 millions de fr. en 12.000 act. de 1.000 fr. lib.  
Dividendes. — 1948 et 1949 : 60 fr.  
Objet. — Entreprises immobilières au Maroc.  
Conseil. — MM. [Hubert Hackenberger](#), présid. ; Henry Chabert, [Paul Eclancher](#) [ép. Meryem Hackenberger, fille de Paul], [M<sup>lle</sup> J. Hackenberger](#), admin.

---

## GAZ ET RÉGIE CO-INTERESSÉE DES EAUX DE TUNIS [Desfossés 1956/1345]

S.A. tunisienne constituée le 31 janvier 1885.  
Flury-Hérard (Robert)[ép. Dlle Hackenberger][<sup>0x/00</sup>], 138 (Bq transatl. [suite abs. Bq Flury-Hérard]), 1345 (pdt Gaz et eaux Tunis).  
Böys (Ph. du), 206 (Bq Tunisie), 1345 (adm.-dir. Gaz et eaux Tunis).  
Bonfils (Maurice), 301 (Hydro-Énergie), 303 (UFIE), 1313 (dg SMD), 1315 (pdt Fasi d'électricité), 1345 (Gaz et Eaux de Tunis), 1352 (pdt Eaux banlieue Paris), 1357 (dg SLEE), 1359 (Eau et force), 1360 (Unelco).  
Éclancher (Paul)[Fils d'Henri, ing. ECP, pdt SIAMNA, et de Mathilde Chabrol, fille de Wilbrod Chabrol (architecte, adm. de la Cie de construc. des Batignolles et du Bône-Guelma) et de Lucie Gouïin (de la famille à l'origine de la Cie des Batignolles)[ép. Meryem Hackenberger, fille de Paul], 1345 (Gaz et Eaux de Tunis).  
Jousset (F.), 1345 (Gaz et Eaux de Tunis).  
Thuillier (Joseph)[<sup>00/00</sup>], 1232 (Forclum), 1313 (SMD), 1345 (Gaz et eaux Tunis), 1346 (Cie compteurs), 1352 (Eaux banlieue Paris), 1357 (pdt 1954-1966 SLEE), 1591 (GTM).

EXPLOITATION : Tunis, Usine à gaz et matériel pour fournir l'énergie électrique.  
PARTICIPATIONS : Société Nord-Africaine d'électricité Gaz et Eau [Sfax], Société Immobilière Tunisienne, Union électrique tunisienne [à Sousse][< 527].  
CAPITAL SOCIAL : 1.785 millions de divisé en 178.500 actions de 10.000 fr.  
À l'origine, 3 millions. Porté en 1930 à 12 millions ; en 1938 à 24 millions ; en 1941 à 48 millions ; en 1948 à 240 millions. Porté en 1950 à 600 millions par incorporation de réserves au moyen de l'élévation de 1.000 à 2.000 fr. du nominal des actions et par création de 60.000 actions de 2.000 fr. attribuées gratuitement à raison d'une nouvelle pour 4 anciennes jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1949. Porté en 1951 à 900 1<sup>er</sup> par élévation du nominal à 2.500 fr. et création de 60.000 actions de 2.500 fr. réparties gratuitement (1 pour 5). Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1954, échange des 15.000 actions de 2.800 fr. remboursées de 1.000 fr. contre des actions de 2.500 fr. (5 contre 4), ceci la suite d'une augmentation du capital de 900 à 907.500.000 fr, par prélèvement sur la réserve de réévaluation du Domaine Privé et d'une réduction du capital à 892.500.000 fr. ; capital porté ensuite à 1.785 millions par élévation du nominal de 2.500 à 5.000 fr. Enfin regroupement en actions de 10.000 francs.  
RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 5 % d'intérêt aux actions de capital, somme nécessaire à l'amortissement des actions. (Le conseil est autorisé à suspendre l'amortissement pendant le temps qu'il jugera convenable.) Sur le surplus : 10 % au conseil. Sur le solde sommes à fixer pour fonds de prévoyance, répartition aux actionnaires et report à nouveau.  
SERVICE FINANCIER : À Tunis : Banque de Tunisie, et à Paris : Union française d'Outre-Mer [ex-Banque Proper, future UFOM, puis BACI, puis Banexi], Banque Transatlantique.

E	n	Bénéfices nets	Bénéfices distribués (1)
1.000 fr.			

1944	5.138	4.800
1945	8.470	4.800
1946	24.531	4.800
1947	39.741	4.800
1948	43.798	9.600
1949	65.392	24.000
1950	124.556	30.000
1951	206.644	45.000
1952	223.010	45.000
1953	321.531	45.000
1954	284.853	89.250

(1) Intérêt statutaire des actions de capital non compris.

1960 : nationalisation.